HPQ Silicium Inc.

États financiers consolidés (non audités)
Au 30 septembre 2026
(En dollars canadiens)

Table des matières

États consolidés de la situation financière	2
États consolidés du résultat net	3
États consolidés du résultat global	4
États consolidés des variations des capitaux propres	5
États consolidés des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires consolidées	7 – 56

Les états financiers n'ont pas été examinés par l'auditeur indépendant de la Société

HPQ Silicium Inc.
États consolidés de la situation financière (non audités)
Aux 30 septembre 2026 et 31 décembre 2025
(en dollars canadiens)

	Notes	30 septembre 2026	31 décembre 2025
		$	$
ACTIFS			
Courant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		267 579	555 740
Actifs financiers à la JVRN	5	650 875	621 253
Taxes sur les produits et services à recevoir		77 361	60 023
Subvention à recevoir	6	335 407	-
Frais payés d'avance et autres	7	34 693	45 990
		1 365 915	1 283 006
Non courant			
Immobilisations corporelles	9	132 013	-
Immobilisations incorporelles	10	-	2 592 858
Participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	12	18 314 513	14 023 111
Actifs financiers à la JVRN	5	23 983 466	25 327 950
Actif au titre du droit d'utilisation		22 089	30 371
		42 452 081	41 974 290
Total des actifs		43 817 996	43 257 296
PASSIFS			
Courant			
Dettes à un sous-traitant et autres fournisseurs	13	1 778 587	1 794 048
Dû aux administrateurs	15	100 000	100 000
Redevances à payer à un sous-traitant	10	250 000	250 000
Partie courante de l'obligation locative		11 040	10 952
		2 139 627	2 155 000
Non courant			
Dû aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur, sans intérêt	15	1 225 506	1 166 506
Partie non courante de l'obligation locative		11 171	19 440
		1 236 677	1 185 946
Total des passifs		3 376 304	3 340 946
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	16	77 785 886	70 697 727
Surplus d'apport		4 852 334	4 896 664
Résultats non distribués		(42 196 528)	(35 678 041)
Total des capitaux propres		40 441 692	39 916 350
Total des passifs et des capitaux propres		43 817 996	43 257 296

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.
Les états financiers consolidés ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 27 novembre 2026.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

(s) Patrick Levasseur, Administrateur

(s) Bernard J. Tourillon, Administrateur

HPQ Silicium Inc.
États consolidés du résultat net (non audités)
Période clos aux 30 septembre 2026 et 2025
(en dollars canadiens)

	Notes	Trimestre finissant le 30 septembre		Période finissant le 30 septembre	
		2026	2025	2026	2025
		$	$	$	$
Dépenses					
Salaires et charges au titre du personnel	17.1	145 256	149 496	493 656	564 091
Autres charges opérationnelles	19	263 553	182 407	908 832	980 852
Frais de recherche et développement [(1)]		-	452 026	-	1 598 827
Frais de licence et consultation		439 759	-	1 329 287	-
Maintenance de brevet		8 829	-	25 214	-
Amortissement des immobilisations corporelles	9	-	(6 919)	-	1 909
Amortissement des immobilisations incorporelles	10	35 871	40 604	114 443	121 748
Dévaluation d'actifs des immobilisation incorporelles	10	2 478 415		2 478 415	-
Résultats opérationnels		3 371 683	817 614	5 349 847	3 267 427
Autres revenus (dépenses)					
Produits financiers (pertes)	20	765	174 914	13 993	192 488
Charges financières	20	-	(56 751)	-	(169 216)
Quote-part de la perte de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	12	83 455	(2 482)	81 683	(14 333)
Modification de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	12	(90)	(237 633)	5 727	(204 329)
Gain sur règlement de dette de la royauté à recevoir	8	-	21 364	-	21 364
Récupération et (provision) pour risque de crédit	8	(6 030)	303 635	(6 030)	284 096
Variation de l'actifs à la JVRN	5	(474 991)	-	(1 127 455)	-
Perte de crédit attendue sur prêt	11	(5 078 736)	-	(5 078 736)	-
Gain sur perte de contrôle d'une société auparavant consolidé	11	5 092 836	-	5 092 836	-
		(382 791)	237 633	(1 017 982)	110 070
Résultat net		(3 754 474)	(579 981)	(6 367 829)	(3 157 357)
Résultat net attribuable aux:					
Propriétaires de la société		(3 754 474)	(695 026)	(6 367 829)	(3 251 552)
Participation ne donnant pas le contrôle	23	-	115 045	-	94 195
		(3 754 474)	(579 981)	(6 367 829)	(3 157 357)
Résultat par action attribuable aux propriétaires					
Perte nette de base et dilué par action	21	(0,01)	(0,00)	(0,01)	(0,00)

(1) Inclus un paiement fondé sur des actions de 62 170 $ en 2025

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

HPQ Silicium Inc.
États consolidés du résultat global (non audités)
Période clos aux 30 septembre 2026 et 2025
(en dollars canadiens)

	Notes	Trimestre finissant le 30 septembre		Période finissant le 30 septembre	
		2026	2025	2026	2025
		$	$	$	$
Résultat net		(3 754 474)	(579 981)	(6 367 829)	(3 157 357)
Autre élément du résultat global qui sera ultérieurement reclassé en résultat net :					
Écart de change découlant de la conversion d'un filiale étrangère		-	9 260	-	41 440
Résultat global		(3 754 474)	(570 721)	(6 367 829)	(3 115 917)
Résultat net attribuable aux :					
Propriétaires de la société		(3 754 474)	(685 766)	(6 367 829)	(3 210 112)
Participation ne donnant pas le contrôle	23	-	115 045	-	94 195
		(3 754 474)	(570 721)	(6 367 829)	(3 115 917)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

HPQ Silicium Inc.
États consolidés des variations des capitaux propres (non audités)
Période clos aux 30 septembre 2026 et 2025
(en dollars canadiens)

	Notes	Capitaux propres attribuables aux propriétaires					Participation ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
		Capital-Actions	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total		
		$	$	$	$	$	$	$
Solde au 1 er janvier 2025		59 439 981	2 299 980	(66 391 863)	(448)	(4 652 350)	802 359	(3 849 991)
Émission d'unités dans le cadre de placements privés	16.1	784 945	123 035	-	-	907 980	-	907 980
Émission d'action pour paiement de dettes fournisseurs	16.1	4 397 280	645 860	-	-	5 043 140	-	5 043 140
Émission d'action pour dépenses R&D	16.1	535 600	908	-	-	536 508	-	536 508
Émission d'action pour l'augmentation dans la participation donnant pas le contrôle dans Novacium	16.1	3 722 250	1 948 958	(5 593 553)	-	77 655	(77 655)	-
Émission d'action sur billet à payer convertible	16.1	100 000	-	-	-	100 000	-	100 000
Exercice de bons de souscription	16.2	34 755	(7 755)	-	-	27 000	-	27 000
Exercice d'options	17.2	324 100	(74 100)	-	-	250 000	-	250 000
Paiements fondés sur des actions	17.2	-	198 440	-	-	198 440	-	198 440
Expiration des bons de souscription	16.2	-	(52 877)	52 877	-	-	-	-
Expiration d'option	17.2	-	(16 030)	16 030	-	-	-	-
Annulation d'option	17.2	-	(935 670)	935 670	-	-	-	-
Frais d'émission		-	6 356	(80 094)	-	(73 738)	-	(73 738)
		69 338 911	4 137 105	(71 060 933)	(448)	2 414 635	724 704	3 139 339
Total du résultat pour la période		-	-	(3 251 552)	-	(3 251 552)	94 195	(3 157 357)
Total du résultat global pour la période		-	-	-	41 440	41 440	41 716	83 156
Solde au 30 septembre 2025		69 338 911	4 137 105	(74 312 485)	40 992	(795 477)	860 615	65 138
Solde au 1 er janvier 2026		70 697 727	4 896 664	(35 678 041)	-	39 916 350	-	39 916 350
Émission d'unités dans le cadre de placements privés	16.1	3 000 000	-	-	-	3 000 000	-	3 000 000
Émission d'action pour paiement de dettes fournisseurs	16.1 16.1	54 734	15 891	-	-	70 625	-	70 625
Émission d'action pour l'augmentation de la participation dans Novacium	16.1	4 033 425	-	-	-	4 033 425	-	4 033 425
Expiration d'option	17.2	-	(131 322)	131 322	-	-	-	-
Frais d'émission		-	71 101	(281 980)	-	(210 879)	-	(210 879)
		77 785 886	4 852 334	(35 828 699)	-	46 809 521	-	46 809 521
Total du résultat pour la période		-	-	(6 367 829)	-	(6 367 829)	-	(6 367 829)
Solde au 30 septembre 2026		77 785 886	4 852 334	(42 196 528)	-	40 441 692	-	40 441 692

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés

HPQ Silicium Inc.
États consolidés des flux de trésorerie (non audités)
Période clos aux 30 septembre 2026 et 2025
(en dollars canadiens)

	Notes	2026	2025
		$	$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Résultat net		(6 367 829)	(3 157 357)
Éléments hors caisse			
Paiements fondés sur des actions	17.2	-	198 440
Amortissement des immobilisations incorporelles	10	114 443	121 748
Amortissement des immobilisations corporelles	9	-	1 909
Amortissement d'actif au titres de droits d'utilisation		8 282	6 530
Gain sur règlement de dette de la royauté à recevoir		-	(21 364)
Variation de la juste valeur des titres négociables de sociétés cotées	5	1 310	(88 097)
Quote-part de la perte de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	12	(81 683)	14 333
Modification de la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	12	(5 727)	204 329
Amortissement de l'écart d'actualisation des royautés à recevoir	8	-	(19 539)
Charges de désactualisation – redevances à payer	10	-	169 216
Salaire et charges au titre des avantages du personnel		77 750	88 500
Revenus d'intérêt à recevoir		6 030	-
Provision pour risque de crédit	8	(6 030)	(284 096)
Variation de l'actifs financiers à la JVRN	5	1 127 455	-
Radiations des immobilisations incorporelles	10	2 478 415	-
Perte de crédit attendue sur prêt	11	5 078 736	-
Gain sur perte de contrôle d'une société auparavant consolidé	11	(5 092 836)	-
Perte de contrôle sur l'actif net dans la participation de Polvere	11	14 100	-
		(2 647 584)	(2 765 448)
Variation nette des éléments du fonds de roulement	22	30 373	1 707 828
Flux de trésorerie utilisé pour les activités opérationnelles		(2 617 211)	(1 057 620)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Ajout aux immobilisations corporelles		(882 013)	(23 098)
Acquisition de placements			(225 000)
Subvention à recevoir reçus		414 593	-
Disposition d'actifs financiers à la JVRN	5	15 530	439 822
Flux de trésorerie (utilisé) provenant des activités d'investissement		(451 890)	191 724
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Émission d'unités dans le cadre de placements privés	16.1	3 000 000	907 980
Billet à payer convertible			150 000
Exercice de bons de souscription	16,1	-	27 000
Exercice d'options	17.2	-	250 000
Remboursement d'obligation locative		(8 181)	(6 984)
Frais d'émission d'unités		(210 879)	(73 738)
Flux de trésorerie provenant pour les activités de financement		2 780 940	1 254 258
Variation nette de la trésorerie		(288 161)	388 362
Incidence de l'écart de change sur la trésorerie		-	83 290
Trésorerie au début de la période		555 740	676 955
Trésorerie à la fin de la période		267 579	1 148 607

Informations supplémentaires

Intérêts reçus reliés aux activités opérationnelles	15 303	33 949

Pour des informations additionnelles sur les flux de trésorerie voire la note 22.
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

1. NATURE DES ACTIVITÉS

HPQ Silicium Inc. (« HPQ » ou la « Société ») se spécialise dans le développement technologique en matériaux de silicium et ses dérivés.

HPQ est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Le siège social, qui est aussi l'établissement principal, est situé au 3000, rue Omer-Lavallée bureau 306, Montréal, Québec, Canada. Les actions de HPQ sont cotées à la Bourse de croissance TSXV.

2. CONFORMITÉ AUX IFRS ET CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Les présents états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés par la direction de la société conformément aux IFRS et conformément à l'IAS 34 « Information financière intermédiaire » incluant l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, laquelle prévoit que la société sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses dettes dans le cours normal de ses activités.

Sauf indication contraire, tous les montants figurant dans les états financiers consolidés sont exprimés en dollars canadiens.

Les informations comparatives ont été reclassées, au besoin, afin de se conformer à la présentation adoptée pour l'exercice en cours. Ces reclassifications portent uniquement sur des modifications de présentation et n'ont aucune incidence sur les résultats d'exploitation ou la situation financière précédemment présentés.

La Société n'a pas généré de revenus jusqu'à maintenant et a subi des pertes opérationnelles et des flux de trésorerie liés à ses activités opérationnelles négatifs pour les exercices finissant le 30 septembre 2026 et le 31 décembre 2025. Au 30 septembre 2026 et 31 décembre 2025, la Société a des résultats non distribués accumulés négatifs de 42 196 528 $ (35 678 041 $ au 31 décembre 2025). La Société a un fonds de roulement négatif de 773 713 $ au 30 septembre 2026 (négatif de 871 994 $ au 31 décembre 2025). La direction a déterminé que la Société dispose de ressources adéquates pour continuer ses activités normalement pendant au moins les12 prochains mois à partir de la date de l'état de la situation financière.

Comme la Société est encore dans sa phase de développement et se concentrera sur l'innovation des solutions de silicium et de la technologie connexe, la Société continuera à fonctionner à perte opérationnelle jusqu'à ce que la Société reçoive du financement supplémentaire afin de financer ses opérations futures et ses plans d'expansion en lien avec les technologies et le commencement de la commercialisation de ceci. La Société s'attend à générer des revenus à partir des ventes de produits lorsque qu'elle aura finalisé avec succès ses étapes de commercialisation de ses solutions de silice, ce qui peut prendre un certain nombre d'années. Jusqu'à ce qu'elle puisse générer des revenus importants à partir des ventes de produits, la Société s'attend à financer ses opérations par une combinaison de capitaux publics ou privés ou de financements par emprunt ou d'autres sources. La Société a réussi à obtenir des financements dans le passé, durant la période clos au 30 septembre 2026 (Note 16.1) et a obtenu un financement gouvernemental contre des investissements futurs durant l'exercice de 2026. La levée de fonds supplémentaires dépend d'un certain nombre de facteurs indépendants de la volonté de la Société et, à ce titre, rien ne garantit qu'elle sera en mesure de le faire à l'avenir. La capacité de la Société à respecter ses engagements et à s'acquitter de ses dettes dépend de la réussite de la commercialisation de ses technologies sous licence et de sa capacité à lever des fonds supplémentaires pour financer ses activités et du soutien financier des actionnaires et des prêteurs. Les conditions mentionnées ci-dessus indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

2. CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION ET CONFORMITÉ AUX IFRS (suite)

Les états financiers consolidés n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et aux charges présentés et au classement utilisé dans l'état consolidé de la situation financière si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation ne convenait pas. Ces ajustements pourraient être importants.

Il existe une relation d'affaire importante et une dépendance économique avec le sous-traitant PyroGenesis Inc. ("PyroGenesis" ou "sous-traitant"). HPQ fait affaire avec PyroGenesis pour ses activités de recherches et développements impliquant le procédé à base de plasma. Cette dernière est une entreprise qui développe des réacteurs au plasma dans un fourneau en circuit fermé. Selon les ententes conclues par la Société ou ses filiales, PyroGenesis fournit le service d'ingénierie et procède à l'assemblage des équipements et la Société en défraie les coûts sur présentation des factures pour les travaux exécutés. Les actifs acquis avec le sous-traitant PyroGenesis et les redevances à payer afférents sont décrits à la note 9 et 10. Les dépenses comptabilisées en 2026 relatifs à des dépenses engendrées avec PyroGenesis sont de 25 214 $ en frais de maintenance de brevet et de 215 280 $ en frais de recherche et développement au 31 décembre 2025.

Durant l'exercice de 2025, la Société a procédé à un règlement d'une dette à PyroGenesis de 4 941 440 $ par l'émission de 17 968 873 unités (Note 16.1(a)).

Il existe une relation d'affaires importante avec Novacium, donnant lieu à une certaine interdépendance économique. La Société collabore avec Novacium dans le cadre d'activités de recherche et développement de technologies, en lien avec des matériaux à base de silicium pour anodes de batteries lithium-ion et sur des technologies de production d'hydrogène. Selon les ententes en vigueur, Novacium et la Société contribuent conjointement à ces activités (Notes 5 et 12).

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

3.1 Généralités

Les informations significatives sur les méthodes comptables ayant servi à la préparation des présents états financiers consolidés sont résumées ci-dessous.

3.2 Principe de consolidation

Les états financiers consolidés de la Société comprennent les comptes de la Société mère et des filiales qu'elle contrôle. Il y a contrôle lorsqu'un investisseur est exposé ou a droit à des rendements variables sur sa participation avec une entité émettrice et a la capacité d'influer sur ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité émettrice. Les filiales sont incluses dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Lorsque la participation de la Société dans une filiale est inférieure à 100 %, la Société reconnaît des participations ne détenant pas le contrôle. Tous les soldes, transactions, produits, charges, profits et pertes intragroupes, y compris les gains et pertes non réalisés, sont éliminés lors de la consolidation. Lorsque la Société cesse d'avoir le contrôle, toute participation conservée dans l'entité est ré-évaluée à sa juste valeur à la date à laquelle le contrôle est perdu, la variation de la valeur comptable étant comptabilisée en résultat. La juste valeur est la valeur comptable initiale aux fins de la comptabilisation ultérieure de la participation conservée à titre d'associé, de coentreprise ou d'actif financier.

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

3.2 Principe de consolidation (suite)

Le tableau suivant présente les informations détaillées sur les filiales et société affiliée détenues par la Société à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Nom	Activités principales	Pays de constitution	Pourcentages détenus par la Société	
			30 septembre 2026	31 décembre 2025
HPQ Énergies Inc. ("HPQ Énergies")	Fabrication de matériaux de Silicium pour la production d'énergie	Canada	100 %	100%
HPQ Silice Polvere Inc. ("HPQ Polvere") (1)	Fabrication de Silice Pyrogénée	Canada	-	100%
NOVACIUM S.A.S. ("Novacium") (2)	Recherche et développement de produits constitués de silicium et ses dérivés	France	-	28,4%

(1) La Société a perdu le contrôle de sa filiale HPQ Polvere le 23 septembre 2026, PyroGenesis a exercé son option de conversion et a obtenu 50 % des actions de Polvere. À compter de cette date, HPQ et PyroGenesis détiennent chacune 50 % des droits de vote. Polvere est depuis comptabilisée comme une coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence, conformément à IFRS 11 et IAS 28.

(2) Le 26 février 2025, la Société a augmenté sa participation dans Novacium de 20 % à 28,4 % par l'émission de 17 312 790 unités (Note 15.1 (c)).

En ce qui concerne Novacium, depuis le 7 juin 2022 la Société exerçait un contrôle par le biais de la détention d'une action privilégiée lui accordant un droit de veto sur les décisions qui ont une incidence significative sur les activités pertinentes de Novacium. Cette action privilégiée a été créée à titre provisoire, jusqu'au jour où la Société augmentera sa participation, en numéraire, au sein du capital social de Novacium. La Société a perdu le contrôle de la filiale le 11 décembre 2025, à la suite de la conversion de son action privilégiée en action ordinaire, tel qu'indiqué dans les statuts mis à jour de Novacium et approuvés par l'assemblée générale extraordinaire de Novacium tenue à cette même date. À la suite de ces modifications, la Société conserve une participation de 28,4 % dans Novacium et continue de prendre part aux discussions stratégiques et opérationnelles par l'entremise de son président (qui agit également à titre de chef de la direction de la Société). La Société exerce une influence notable sur Novacium depuis le 11 décembre 2025.

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

3.2 Principe de consolidation (suite)

Perte de contrôle d'une filiale

La perte de contrôle d'une filiale, aux fins de la comptabilisation, survient généralement lorsque la Société perd les droits lui permettant d'exercer le contrôle sur celle-ci, que ce soit dans le cadre d'une transaction unique ou de plusieurs transactions. Lors de la perte de contrôle d'une filiale, la Société :

- décomptabilise les actifs et les passifs de la filiale à leurs valeurs comptables ;
- décomptabilise la participation ne donnant pas le contrôle, y compris toute part des autres éléments du résultat global qui lui est attribuable ;
- comptabilise à la juste valeur la contrepartie reçue, le cas échéant, ainsi que toute action distribuée à titre de dividende dans le cadre de la transaction ayant entraîné la perte de contrôle ;
- comptabilise à la juste valeur tout investissement conservé dans l'ancienne filiale ;
- reclasse au résultat net, lorsque requis par d'autres normes IFRS de comptabilité, ou transfère directement aux résultats non distribués, les montants précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ;
- comptabilise au résultat net, attribuable aux propriétaires de la société mère, tout gain ou toute perte résultant de la perte de contrôle.

3.3 Participation dans des entreprises associées et des coentreprises

Les investissements dans des entreprises associées correspondent à des entités sur lesquelles la Société exerce une influence notable, sans toutefois en avoir le contrôle, ce qui est généralement le cas lorsque la participation détenue représente entre 20 % et 50 % des droits de vote. Les investissements dans des sociétés associées sont inclus dans les états financiers consolidés selon la méthode de la mise en équivalence.

Les coentreprises sont des partenariats sur lesquels la Société exerce un contrôle conjoint et dans lesquels les parties ayant le contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net du partenariat. Les participations dans des entreprises associées et des coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence conformément à IAS 28. Les participations à long terme qui, en substance, font partie de l'investissement net dans une entreprise associée ou une coentreprise sont assujetties aux exigences d'IFRS 9 avant l'application des dispositions d'IAS 28 relatives à l'affectation des pertes.

Selon la méthode de la mise en équivalence, les investissements sont initialement comptabilisés au coût, puis ajustés ultérieurement afin de comptabiliser la quote-part de la Société dans les profits ou pertes réalisés après l'acquisition des sociétés associées au résultat net, ainsi que la quote-part de la Société dans les variations des autres éléments du résultat global des sociétés associées dans les autres éléments du résultat global. Les dividendes reçus ou à recevoir des sociétés associées et des coentreprises sont comptabilisés en réduction de la valeur comptable de l'investissement. Lorsque la quote-part de la Société dans les pertes d'un investissement comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence est égale ou supérieure à sa participation dans l'entité, incluant toute autre créance à long terme non garantie, la Société cesse de comptabiliser sa quote-part des pertes supplémentaires, à moins qu'il n'ait contracté des obligations ou effectué des paiements pour le compte de la société associée respective.

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

3.3 Participation dans des entreprises associées et des coentreprises (suite)

Les profits latents découlant de transactions entre la Société et ses sociétés associées sont éliminés à hauteur de la participation de la Société dans ces sociétés associées. Les pertes latentes sont également éliminées, sauf lorsque la transaction constitue une indication de dépréciation de l'actif transféré.

La valeur comptable des investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence fait l'objet d'un test de dépréciation chaque fois que des événements ou des changements de circonstances indiquent que cette valeur pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

3.4 Monnaie fonctionnelle et de présentation

La Société et ses filiales déterminent chacune leur monnaie fonctionnelle sur la base de la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elles exercent leurs activités. Les transactions libellées en une devise autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité sont converties au taux de change en vigueur à la date de transaction. Les écarts de change connexes sont inclus dans le résultat net de chaque entité pour la période au cours de laquelle ils surviennent.

3.5 Instruments financiers

Comptabilisation et décomptabilisation

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur ajustée en fonction des coûts de transaction, le cas échéant.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à un actif financier arrivent à expiration, ou lorsqu'un actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Le classement des instruments financiers selon IFRS 9 repose sur le modèle d'affaires de l'entité et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif ou du passif financier.

Classement et évaluation initiale des actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans une des catégories suivantes :
- Au coût amorti;
- À la juste valeur par le biais du résultat net; ou
- À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat net sont présentés dans les charges financières ou les produits financiers.

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

3.5 Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure des actifs financiers

Actifs financiers

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti s'ils répondent aux conditions suivantes:

- Ils sont détenus selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- Les conditions contractuelles des actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les royautés à recevoir font partie de cette catégorie d'instruments financiers.

Les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'ils répondent aux conditions suivantes:

- Les actifs financiers sont détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- Les conditions contractuelles des actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les actifs financiers qui sont détenus selon un modèle économique différent de ceux de type « détention aux fins de la perception » ou « détention aux fins de la perception et de la vente » sont classés dans la catégorie des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ("JVRN")

La catégorie comprend les titres négociables d'une société cotée en bourse en tant qu'investissement en actions et l'option d'achat des actions de la société associée Novacium.

Les actifs de cette catégorie sont évalués à la juste valeur et les profits ou les pertes sont comptabilisés en résultat net. La juste valeur des actifs financiers de cette catégorie est déterminée en fonction de transactions sur un marché actif ou en appliquant une technique d'évaluation lorsqu'il n'existe pas de marché actif.

Dépréciation des actifs financiers

Les dispositions relatives à la dépréciation d'IFRS 9 utilisent davantage d'informations de nature prospective, soit le modèle des pertes de crédit futures attendues.

La comptabilisation de pertes de crédit n'est plus tributaire de l'identification d'un événement générateur de pertes de crédit par la Société. Cette dernière doit plutôt tenir compte d'un éventail élargi d'informations pour l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation de pertes de crédit attendues, notamment : des événements passés, des circonstances actuelles, des prévisions raisonnables et justifiables qui touchent la recouvrabilité attendue des flux de trésorerie futurs de l'instrument financier.

L'évaluation des pertes de crédit attendues est déterminée à chaque date de clôture afin de refléter les variations du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'actif financier correspondant.

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers de la Société comprennent les dettes fournisseurs et autres créditeurs (excluant les salaires et les charges au titre du personnel), les redevances à payer à un sous-traitant, le dû aux administrateurs et dirigeants (passif courant et non courant) et à une société détenue par un administrateur (excluant les salaires et les charges au titre du personnel).

3.6 Résultat de base et dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, lesquelles englobent les options d'achat d'actions, les bons de souscription aux courtiers, les unités aux courtiers et les bons de souscription. Aux fins de ce calcul, on considère que les actions ordinaires potentielles dilutives ont été converties en actions ordinaires au cours moyen du marché au début de l'exercice ou à la date d'émission des actions potentielles si elle est ultérieure.

3.7 Crédits d'impôt à l'investissement à recevoir

Les crédits d'impôt sont comptabilisés en réduction du coût de l'actif selon le cas et en fonction des estimations de la direction. La Société comptabilise ces crédits d'impôt lorsqu'il existe une assurance raisonnable que les crédits seront recouvrés et accordés et que la Société respectera les conditions connexes.

3.8 Subvention publiques à recevoir

La Société comptabilise les subventions gouvernementales lorsqu'il existe une assurance raisonnable que les conditions afférentes seront respectées et que les montants seront encaissés. Les subventions relatives aux charges d'exploitation sont comptabilisées en réduction des dépenses auxquelles elles se rapportent, tandis que les subventions liées à des immobilisations sont présentées en diminution du coût des actifs concernés et amorties sur leur durée de vie utile estimative.

3.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût moins le cumul des amortissements et de pertes de valeur. Le coût comprend tous les coûts engagés initialement pour acquérir ou construire une immobilisation corporelle.

L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire afin de réduire le coût jusqu'à la valeur résiduelle estimée, tout en imputant une charge constante sur la durée d'utilité de l'actif.

Les équipements en construction seront amortis selon la méthode linéaire sur une durée de 3 à 10 ans lorsque ceux-ci seront prêts à être utilisés.

3.10 Immobilisations incorporelles

Les brevets et les propriétés intellectuelles sont des immobilisations incorporelles évaluées au coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Le coût des brevets est constitué du coût des demandes de brevets. Le coût des propriétés intellectuelles est composé initialement du coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée estimative d'utilisation de la propriété intellectuelle, qui est de 21 ans. La période d'amortissement et le mode d'amortissement sont réexaminés annuellement et ajustés de manière prospective, au besoin.

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

3.11 Dépréciation des actifs

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation tandis que d'autres sont testés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie.

Tous les actifs individuels ou unités génératrices de trésorerie à l'exception de l'équipement en construction et des immobilisations incorporelles non-utilisés sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêts à être utilisées doivent faire l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable est comptabilisée. La valeur recouvrable et la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs provenant de chaque unité génératrice de trésorerie, et elle détermine un taux d'actualisation approprié aux fins du calcul de la valeur actualisée de ces flux de trésorerie. Les taux d'actualisation sont établis individuellement pour chaque unité génératrice de trésorerie et reflètent les évaluations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de l'actif.

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable est comptabilisée en résultat net. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la plus élevée de sa juste valeur moins les coûts de sa vente, et de sa valeur d'utilité. Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur comptable.

3.12 Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont revues à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date. Aux 30 septembre 2026 et 31 décembre 2025, il n'y avait aucune provision comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière autre que celle sur la provision sur risque de crédit.

3.13 Impôt sur le résultat

La charge d'impôt comptabilisée en résultat net correspond à la somme de l'impôt différé et de l'impôt exigible qui ne sont pas comptabilisés en capitaux propres.

Le calcul de l'impôt exigible est fondé sur les taux d'imposition et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de l'exercice de présentation de l'information financière. L'impôt différé est calculé selon la méthode du passif fiscal.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la perte fiscale ou la différence temporaire déductible sous-jacente sera utilisée pour compenser un bénéfice imposable futur. Ils sont évalués en fonction des prévisions de la Société quant aux résultats opérationnels futurs, lesquels sont ajustés pour tenir compte des charges et des produits significatifs non imposables ainsi que les limites d'utilisation des pertes ou des crédits fiscaux non utilisés.

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

3.13 Impôt sur le résultat (suite)

Habituellement, les passifs d'impôts différés sont comptabilisés en totalité, bien que *IAS 12 Impôts sur le résultat* précise un nombre limité d'exemptions. Par conséquent, la Société ne comptabilise pas l'impôt différé sur les différences temporaires à l'achalandage ou aux placements dans des filiales.

3.14 Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche sont inscrits dans les dépenses opérationnelles, au montant net à l'état du résultat net consolidé pour l'exercice en cours duquel ils sont engagés. Les frais de développement qui sont des frais directement attribuables, internes ou externes, sont passés en charges à l'état du résultat net consolidé, sauf si la Société peut démontrer tout ce qui suit (auquel cas, ils sont comptabilisés dans les frais de développement compris dans les immobilisations incorporelles) :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation corporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente;
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle ou de la mettre en service ou de la vendre;
- sa capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. La Société doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelles ou pour l'immobilisation incorporelles elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle; et
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

3.15 Capitaux propres

Le Capital-actions représente normalement le montant reçu à l'émission des actions. Si les actions sont émises à la suite d'exercice d'options sur actions, des bons de souscription aux courtiers, d'unités aux courtiers ou de bons de souscription, les capitaux propres comprennent également la charge de rémunération ou la valeur des options sur actions, des bons de souscription ou des unités aux courtiers antérieurement comptabilisée au poste Surplus d'apport.

Émissions d'unités

Les produits des émissions d'unités sont répartis entre les actions et les bons de souscription émis au moyen de la méthode résiduelle. Les produits sont d'abord imputés aux actions en fonction du cours de la Bourse au moment de l'émission et le montant résiduel est attribué aux bons de souscription.

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

3.16 Paiements fondés sur des actions

La Société gère un régime de paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés et conseillers qui y sont admissibles. Le régime de la Société ne comporte pas d'option de règlement en espèces.

Tous les biens et les services reçus en contrepartie de l'octroi d'un paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable. Si la Société ne peut estimer de façon fiable la juste valeur des biens ou services reçus, elle doit en évaluer la valeur par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Pour les transactions effectuées avec des membres du personnel et des tiers fournissant des services similaires, la Société évalue la juste valeur des services reçus par référence à la juste valeur des instruments des capitaux propres attribués.

Les paiements fondés sur des actions (à l'exception des bons de souscription aux courtiers, des unités aux courtiers et des options de courtiers) sont ultimement comptabilisés en résultat net à la dépense selon la nature du paiement et la contrepartie est portée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres. Les paiements fondés sur des actions à des courtiers dans le cas d'un financement en actions sont comptabilisés comme frais d'émission d'instruments de capitaux propres et la contrepartie est comptabilisée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres.

3.17 Information sectorielle

La Société présente et divulgue l'information sectorielle selon les informations examinées régulièrement par les principaux décideurs opérationnels, c'est-à-dire le président et le conseil d'administration. La Société a déterminé qu'il n'y avait qu'un seul secteur opérationnel, soit le secteur de la transformation du quartz en matériaux de silicium et les produits dérivé.

3.18 Nouvelles normes comptables adoptées

L'amendement ci-dessous est applicable aux exercices annuels ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Absence de convertibilité – Amendement à IAS 21

L'amendement précise comment une entité doit évaluer si une monnaie est convertible et comment elle doit déterminer un taux de change au comptant en cas d'absence de convertibilité. Une monnaie est considérée comme convertible en une autre monnaie lorsqu'une entité est en mesure d'obtenir l'autre monnaie dans un délai permettant un retard administratif normal et par l'intermédiaire d'un marché ou d'un mécanisme de change dans lequel une transaction de change créerait des droits et obligations exécutoires.

Lorsqu'une monnaie n'est pas convertible en une autre monnaie, une entité est tenue d'estimer le taux de change au comptant à la date d'évaluation. L'objectif de l'entité dans l'estimation du taux de change au comptant est de refléter le taux auquel une transaction de change ordonnée aurait lieu à la date d'évaluation entre des intervenants du marché dans des conditions économiques en vigueur.

L'amendement précise qu'une entité peut utiliser un taux de change observable sans ajustement ou recourir à une autre technique d'estimation.

Cette nouvelle norme comptables adoptées n'a pas eu d'incidences significatives sur les états financiers consolidés de la Société.

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

3.19 Nouvelles normes comptables non encore adoptées

À la date d'autorisation de ces états financiers consolidés, de nouvelles normes et interprétations de normes existantes et de nouvelles modifications ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur, et la Société ne les a pas adoptées de façon anticipée.

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de la Société au cours du premier exercice débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position.

L'information sur les nouvelles normes et interprétations et les nouvelles modifications, qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers consolidés de la Société, est fournie ci-dessous. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, qui remplace l'IAS 1 *Présentation des états financiers*. La norme IFRS 18 introduit de nouvelles exigences en matière de présentation dans l'état des résultats, y compris les totaux et sous-totaux spécifiés. En outre, les entités sont tenues de classer tous les produits et toutes les charges dans l'état des résultats dans l'une des cinq catégories suivantes : exploitation, investissement, financement, impôts sur le résultat et activités abandonnées.

Elle impose également la publication de nouvelles mesures de performance définies par la direction dans une note unique, de sous-totaux de produits et de charges, et comprend de nouvelles exigences en matière d'agrégation et de désagrégation des informations financières sur la base des « rôles » identifiés des états financiers de base et des notes.

En outre, des amendements de portée limitée ont été apportés à l'IAS 7 *État des flux de trésorerie* qui comprennent le changement du point de départ pour déterminer les flux de trésorerie liés aux activités selon la méthode indirecte du « résultat » au « résultat opérationnel » et la suppression de l'option relative à la classification des flux de trésorerie liés aux dividendes et aux intérêts.

L'IFRS 18 ainsi que les modifications apportées aux autres normes s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027 ou, après cette date, une application anticipée est permise. L'IFRS 18 s'appliquera rétrospectivement avec des dispositions transitoires spécifiques.

IFRS 19 Filiales sans obligation d'information du public : Informations à fournir

La norme IFRS 19 Filiales sans obligation d'information du public : Informations à fournir a été publiée en mai 2024. IFRS 19 permet à certaines filiales d'appliquer les normes IFRS tout en bénéficiant d'exigences d'informations à fournir allégées. Ces entités appliquent les exigences des autres normes comptables IFRS, à l'exception des obligations d'informations à fournir. À la place, elles appliquent les exigences d'informations prévues par IFRS 19.

La norme est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027.

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

3.19 Nouvelles normes comptables non encore adoptées (suite)

IFRS 19 Filiales sans obligation d'information du public : Informations à fournir (suite)

Amendements apportés à la classification et à l'évaluation des instruments financiers

Des amendements à la classification et à l'évaluation des instruments financiers ont été publiés en mai 2024 en réponse aux commentaires reçus dans le cadre de l'examen postérieur à la mise en œuvre des exigences de classification et d'évaluation d'IFRS 9 *Instruments financiers* et des exigences connexes d'IFRS 7 *Instruments financiers : informations à fournir*.

Les amendements précisent :

- lorsqu'un passif financier réglé au moyen d'un système de paiement électronique peut être considéré comme réglé avant la date de règlement ;
- comment évaluer les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers présentant des caractéristiques conditionnelles lorsque la nature de l'événement conditionnel n'est pas directement liée aux changements dans les risques et coûts de base des prêts ; et
- des exigences d'information nouvelles ou modifiées relatives aux investissements dans des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et des instruments financiers présentant des caractéristiques conditionnelles qui ne sont pas directement liées aux risques et coûts de base des prêts.

IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir – Gain ou perte lors de la décomptabilisation

L'amendement traite d'une confusion potentielle au paragraphe B38 d'IFRS 7 découlant d'une référence obsolète à un paragraphe supprimé lors de la publication d'IFRS 13 Évaluation de la juste valeur. Guide d'application d'IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir – Introduction, informations à fournir sur l'écart différé entre la juste valeur et le prix de transaction, et informations sur le risque de crédit.

L'amendement corrige une incohérence entre le paragraphe 28 d'IFRS 7 et son guide d'application, incohérence résultant d'une modification corrélative apportée au paragraphe 28 lors de l'émission d'IFRS 13, mais non reflétée dans le paragraphe correspondant du guide d'application. L'amendement clarifie également, au paragraphe IG1, que le guide n'illustre pas nécessairement l'ensemble des exigences des paragraphes référencés d'IFRS 7, et simplifie certaines explications afin de réduire les risques de confusion.

IFRS 10 États financiers consolidés – Détermination d'un « mandataire de facto »

L'amendement traite d'une confusion potentielle découlant d'une incohérence entre les paragraphes B73 et B74 d'IFRS 10 concernant la détermination, par un investisseur, du fait qu'une autre partie agit en son nom. L'amendement harmonise la formulation des deux paragraphes afin d'assurer une interprétation cohérente.

Les amendements dessus entrent en vigueur pour les exercices débutant le 1er janvier 2026 ou après.

4. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Lorsqu'elle prépare les états financiers consolidés, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges.

4.1 Jugements posés par la direction

Les paragraphes qui suivent traitent des jugements importants que doit poser la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptable de la société, qui ont l'incidence la plus significative sur les états financiers consolidés.

Détermination du contrôle, du contrôle conjoint ou de l'influence notable sur une entreprise

La Société doit émettre des jugements lors de l'évaluation du niveau de contrôle et d'influence qu'elle exerce sur ses participations détenues en considérant notamment la manière dont les décisions concernant les activités pertinentes de l'entreprise détenue sont prises, la nature protectrice ou substantielle des droits détenus par les autres détenteurs et la capacité de la Société à influencer les rendements de l'entreprise détenue. La Société doit également émettre des jugements dans l'identification des parties liées.

Continuité d'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société de poursuivre sur une base de continuité d'exploitation, d'obtenir suffisamment de fonds pour couvrir ses dépenses d'opérations en cours, de remplir ses obligations pour l'année à venir, et d'obtenir du financement pour la recherche scientifique et le développement expérimental prévus, implique une grande part de jugement basé sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, incluant la probabilité d'évènements futurs qui sont considérés comme raisonnable en tenant compte des circonstances. Se reporter à la note 2 pour de plus amples informations.

Indicateurs de dépréciation

La Société effectue une évaluation des faits et circonstances de sources internes et externes démontrant l'existence d'indicateurs potentiels de dépréciation de ses actifs. Des jugements importants sont nécessaires dans l'évaluation des indicateurs de dépréciation.

Identification des unités génératrices de trésorerie

La Société applique des jugements pour identifier et regrouper ses actifs, aux niveaux les plus bas, générant des entrées de trésorerie largement indépendantes.

Conversion de la royauté à payer

Comme décrit aux notes 2, 3.2 et 10, la Société entretient une relation commerciale importante avec PyroGenesis. PyroGenesis détenait notamment le droit de convertir les redevances relatives à la technologie de silice pyrogénée en une participation de 50 % dans HPQ Polvere. Après avoir avisé la Société de son intention d'exercer ce droit le 29 mai 2024, le 23 septembre 2026, la conversion résultant de l'exercice de l'option a été finalisée et PyroGenesis a obtenu 50 % des actions de Polvere (note 11). La Société a conclu que ses relations avec PyroGenesis ne confèrent à cette dernière ni contrôle ni influence notable sur la Société

4. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES (suite)

4.2 Hypothèses et source d'incertitude relative aux estimations

L'information sur les estimations et les hypothèses significatives qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après. Les résultats réels peuvent différer significativement.

Crédits d'impôt à l'investissement à recevoir

Le calcul des crédits d'impôt remboursables pour la recherche scientifique et le développement expérimental, implique un certain degré d'estimation et de jugement en ce qui a trait à certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être déterminé avec certitude jusqu'à ce qu'un avis de cotisation ait été émis par les autorités fiscales dont ils relèvent et qu'un paiement ait été reçu. Des écarts survenant entre le résultat réel suivant la résolution finale de certains de ces éléments et les hypothèses retenues pourraient nécessiter des ajustements aux crédits d'impôt remboursables, aux crédits d'impôt remboursables pour la recherche scientifique et le développement expérimental, aux immobilisations corporelles et incorporelles, et aux charges d'impôt sur le résultat lors des exercices futurs. Se reporter à la note 3.7 pour de plus d'information.

Subvention à recevoir

Les estimations relatives aux subventions gouvernementales sont susceptibles d'être affectées par des interprétations réglementaires, des vérifications gouvernementales et des modifications aux programmes applicables. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et de tels écarts pourraient être significatifs. Se reporter à la note 3.8 pour de plus d'information.

Dépréciation des actifs

S'il existe un indice qu'un actif pourra se déprécier ou reprendre de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement ou de l'unité génératrice de trésorerie doit être estimée.

En évaluant la dépréciation, la Société doit procéder à certaines estimations et hypothèses concernant les circonstances futures. Les estimations et hypothèses peuvent changer si de nouvelles informations deviennent disponibles. Si, des informations suggèrent que le recouvrement des dépenses est improbable, les montants capitalisés sont radiés dans l'exercice où l'information devient disponible.

Dépréciation des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles

En évaluant la dépréciation, la direction estime la valeur recouvrable de chaque actif ou unité génératrice de trésorerie en s'appuyant sur les flux de trésorerie futurs et utilise un taux d'intérêt pour les actualiser. L'incertitude relative aux estimations est liée aux hypothèses relativement aux résultats opérationnels futurs ainsi qu'à la détermination d'un taux d'actualisation convenable.

Au cours de la période clos le 30 septembre 2026, la Société a imputé en résultat net une radiation de 2 478 415 $ (25 108 $ en 2025) sur les actifs d'immobilisation incorporelles.

4. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES (suite)

4.2 Hypothèses et source d'incertitude relative aux estimations (suite)

Niveau 3 de la hiérarchie des évaluations de juste valeur

Estimation de la juste valeur de la participation conservée dans une filiale auparavant contrôlée

La juste valeur de la participation conservée dans la filiale Novacium, auparavant contrôlée par la Société, a été estimée en date du 11 décembre 2025 et a été fondée principalement sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus. Cette méthode repose sur des données non observables sur le marché, incluant les projections financières de la direction, les hypothèses de croissance des revenus, les marges opérationnelles prévues, les besoins en fonds de roulement ainsi que les investissements futurs requis. La juste valeur de 30 756 939 euros a ainsi été déterminée selon les probabilités attribuées aux scénarios de rentrées de trésorerie sur une période de 11 ans et un multiple de BAIIA de 2.3x pour la valeur terminale, actualisées à un taux de 43 %, correspondant au rendement exigé pour des instruments financiers présentant un profil de risque similaire et reflétant la meilleure estimation de la direction à cette date. Compte tenu des incertitudes entourant l'aboutissement des prévisions et des hypothèses significatives non observables retenues, toute variation de ces éléments est susceptible d'avoir un impact important sur la juste valeur estimée.

Estimation de la juste valeur d'un instrument dérivé classifié comme actif financier à la JVRN

La juste valeur de l'option relative aux acquisitions futures des actions de Novacium a été estimée au 18 décembre 2025, à la suite de la modification du pacte d'associés, par l'actualisation des gains futurs prévus et dérivés de la juste valeur de l'action de Novacium. Cette méthode repose sur des données non observables sur le marché, notamment le calendrier anticipé d'exercice de l'option, les montants contractuels prévus, les probabilités de réalisation des différentes tranches d'acquisition, ainsi que les hypothèses retenues concernant les conditions financières futures de la Société. La juste valeur, évaluée à 25 881 363 $, a ainsi été déterminée en fonction de la probabilité des gains futurs attendus sur une période moyenne de 4 ans au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes exigé pour des instruments financiers présentant un niveau de risque similaire. Les paiements contractuels futurs représentent une valeur nominale de 7 500 000 euros et reflètent la meilleure estimation de la direction quant au moment probable de leur règlement, à la réalisation des conditions prévues au pacte d'associés, ainsi qu'aux perspectives financières de la Société à la date d'évaluation. La valeur prospective des actions de Novacium récupérées à la suite de ces paiements contractuels futurs est dérivée de la juste valeur de l'action de Novacium au 11 décembre 2025. En raison de l'utilisation d'hypothèses significatives non observables et fondées sur la juste valeur de l'action de Novacium, toute variation de ces hypothèses pourrait entraîner une modification importante de la juste valeur estimée de l'option.

5. ACTIFS FINANCIERS À LA JVRN

La Société détient des actions dans des sociétés ouvertes et une société privée. Au cours de la période finissant le 30 septembre 2026, ont été évalués à leur juste valeur marchande, ce qui a donné lieu à une perte de 1 310 $ (Gain de 156 570 $ au 31 décembre 2025).

Au 30 septembre 2026, la Société détient 100 000 actions ordinaires (128 000 actions au 31 décembre 2025) et le cours de cotation des actions de QIMC était de 0,51 $ (0,53 $ au 31 décembre 2025).

Le tableau suivant résume l'information concernant les titres négociables détaillés dessus pour la période et les exercices présentés:

	Au 30 septembre 2026	Au 31 décembre 2025
	$	$
Solde au 1er janvier	25 949 203	326 725
Acquisition (a)	-	225 000
Disposition (b)	(15 530)	(640 455)
Variation de la juste valeur marchande (c)	(1 310)	156 570
Modification du pacte d'associés de Novacium (d)	-	25 881 363
Variation de l'actifs financiers à la JVRN (d)	(1 127 455)	-
Décomptabilisation de l'actifs financiers à la JVRN (d)	(170 567)	-
	24 634 341	25 949 203

Le tableau suivant présente la répartition des actifs financiers à la JVRN.

	Au 30 septembre 2026	Au 31 décembre 2025
	$	$
Courant	650 875	621 253
Non courant	23 983 466	25 327 950
	24 634 341	25 949 203

a) Pour l'exercice finissant le 31 décembre 2025, la Société a exercé 1 500 000 bons de souscription de QIMC pour un montant totalisant 225 000 $ tel que détaillé dessous :

   Au 11 août 2025, 500,000 bons de souscription ont été exercés pour un montant total de 75 000$.

   Au 25 août 2025, 500,000 bons de souscription ont été exercés pour un montant total de 75 000$.

   Au 27 août 2025, 500,000 bons de souscription ont été exercés pour un montant total de 75 000$.

b) La Société a disposé 28 000 actions de QIMC (1 972 000 actions au 31 décembre 2025 et de 275 000 actions de PyroGenesis au 31 décembre 2025), (Note 19).

5. ACTIFS FINANCIERS À LA JVRN (suite)

c) Les actions dans des sociétés ouvertes sont classées à la JVRN et sont comptabilisées à leur juste valeur en utilisant les cotations au prix du marché au 30 septembre 2026 et au 31 décembre 2025 et sont classées au niveau 1 dans la hiérarchie de la juste valeur.

Les bons de souscription de diverses sociétés ouvertes sont classés à la JVRN et sont comptabilisés à leur juste valeur en utilisant le modèle Black-Scholes. Leurs valeurs ont été établies selon les données sur les actions de sociétés similaires, leur durée moyenne prévue et sont classés au niveau 2 dans la hiérarchie de la juste valeur.

Durant l'exercice de 2025, la Société a exercé la totalité de ses 1 500 000 bons de souscription dans QIMC.

d) Le 18 décembre 2025, la Société a conclu un avenant au pacte d'associés de Novacium. En vertu de cet avenant, la Société bénéficie d'une option lui permettant d'acquérir, de manière échelonnée dans le temps, une partie ou la totalité des actions détenues par les associés fondateurs de Novacium, selon les modalités suivantes :

Tranches	NB D'actions	Valeur en action	Valeur en numéraire
Entre le 1 janvier et le 10 janvier 2026			
DRS émis avant le 28 février 2026	84	2 500 000 €	1 250 000 €
Entre le 1 janvier et le 10 janvier 2027			
DRS émis avant le 28 février 2027	64	2 000 000 €	1 000 000 €
Entre le 1 janvier et le 10 janvier 2028			
DRS émis avant le 28 février 2028	64	2 000 000 €	1 000 000 €
Entre le 1 janvier et le 10 janvier 2029			
DRS émis avant le 28 février 2029	504	1 000 000 €	500 000 €

Au cours de la période, la Société détenait une option d'achat visant un investissement en actions de Novacium, comptabilisée comme un instrument dérivé à la juste valeur par le résultat conformément à l'IFRS 9. La juste valeur de l'option s'élevait à 553 413 $ au 31 décembre 2025 et à 170 567 $ au 24 février 2026, entraînant la comptabilisation d'une perte de juste valeur de 382 846 $ à l'état du résultat.

Le 24 février 2026, la Société a exercé l'option en émettant des actions, pour une contrepartie de 4 033 425 $, et a acquis l'investissement sous-jacent. À cette date, l'option a été décomptabilisée pour sa valeur comptable de 170 567 $, laquelle a été incluse dans le coût initial de l'investissement, portant celui-ci à 4 203 992 $. Aucun gain ni perte n'a été constaté lors de l'exercice de l'option.

5. ACTIFS FINANCIERS À LA JVRN (suite)

Les prix sous-jacent de l'action de Novacium a été maintenue en euro au 30 septembre 2026 et la juste valeur de l'option, estimée par la direction est de 24 583 341 $. Les hypothèses principales adoptées par la direction, pour estimer la juste valeur de l'option, sont les suivantes :

	Tranche 28 février 2027	**Tranche 28 février 2028**	**Tranche 28 février 2029**
Prix sous-jacent de l'action de Novacium [(1)]	3 090 528	3 090 528	24 337 908
Prix de levée	3 219 300	3 219 300	1 609 650
Taux sans risque	2,29%	2,29%	2,29%
Durée estimative (en année)	0,42	1,42	2,42
Taux de volatilité	81%	81%	81%
Juste valeur de l'option	**599 875**	**1 136 574**	**22 846 892**

[(1)] Le prix sous-jacent de l'action de Novacium ont été convertie en monnaie fonctionnelle de la Société soit la valeur total du nombre d'action à être acquis.

La juste valeur de l'option, estimée par la direction le 18 décembre 2025 à 25 881 363 $, a été maintenue au 31 décembre 2025. Les hypothèses principales adoptées par la direction, pour estimer la juste valeur de l'option, sont les suivantes :

	Tranche 28 février 2026	**Tranche 28 février 2027**	**Tranche 28 février 2028**	**Tranche 28 février 2029**
Prix sous-jacent de l'action de Novacium	4 054 428	3 089 088	3 089 088	24 326 568
Prix de levée	4 022 250	3 217 800	3 217 800	1 608 900
Taux sans risque	2,29%	2,29%	2,29%	2,29%
Durée estimative (en année)	0,17	1,17	2,17	3,17
Taux de volatilité	81%	81%	81%	81%
Juste valeur de l'option	**553 413**	**1 030 886**	**1 394 848**	**22 902 216**

6. SUBVENTION À RECEVOIR

Le 30 mars 2026, la Société a modifié une entente de financement conclue avec le Conseil national de recherches du Canada (« CNRC ») au cours de l'exercice 2025 dans le cadre du Programme d'innovation énergétique.

Selon les modalités de l'entente modifiée, la Société est admissible à une aide financière maximale de 3 000 000 $ relativement à certaines dépenses admissibles engagées dans le cadre du projet approuvé. La période d'admissibilité des dépenses se termine le 31 mars 2030. Les montants reçus demeurent assujettis au respect de diverses exigences techniques, opérationnelles et administratives prévues à l'entente.

6. SUBVENTION À RECEVOIR (suite)

Conformément à IAS 20, Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, la Société comptabilise les subventions gouvernementales lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- les conditions rattachées au programme seront respectées; et
- les montants seront reçus.

Les subventions gouvernementales sont comptabilisées au fur et à mesure que les dépenses admissibles sont engagées. Les montants relatifs aux dépenses en capital sont comptabilisés en réduction des immobilisations en cours de réalisation, tandis que les montants relatifs aux charges d'exploitation sont comptabilisés en réduction des dépenses connexes dans les états consolidés du résultat net.

Pour la période clos le 30 septembre 2026, la Société a comptabilisé un montant de 750 000 $ relativement au programme du CNRC, lequel a été présenté en réduction des coûts des immobilisations en cours de réalisation.

	30 septembre 2026
	$
Solde au début	-
Subvention de la période	750 000
Subvention reçus	(414 593)
Solde à la fin	335 407

7. FRAIS PAYÉS D'AVANCE ET AUTRES

Au 30 septembre 2026 et au 31 décembre 2025, les frais payés d'avance et autres se détaillent comme suit :

	30 septembre 2026	31 décembre 2025
	$	$
Frais payés d'avance	28 963	42 188
Autres débiteurs	5 730	3 802
Solde net à la fin	34 693	45 990

8. ROYAUTÉ À RECEVOIR

Durant l'exercice de 2021, la Société a reçu 166 667 actions du capital-actions de Champs d'Or de la Beauce Inc. ("COB") en règlement de la royauté à recevoir de COB à titre de NSR d'une valeur de 50 000 $. Suite au règlement de dette, la Société a comptabilisé en augmentation de son investissement d'un montant de 9 770 $ et une perte 40 230 $ en résultat net.

Le 23 juin 2022, un addendum a été signé pour modifier les termes initiaux de l'entente signée en 2017 avec COB. Les paiements du NSR pour chacune des années subséquentes ont été remplacés par un intérêt annuel de 10 %, la royauté de 250 000 $ est non transférable et l'échéance est le 31 décembre 2025 en incluant les intérêts non payés.

8. ROYAUTÉ À RECEVOIR (suite)

	31 décembre 2025
	$
Solde au début	-
Charge de désactualisation	19 539
Solde à la fin	19 539
Provision pour risque de crédit	(19 539)
Solde net à la fin	-

La juste valeur des royautés à recevoir a été estimée, en date du 23 juin 2022, en utilisant une technique d'actualisation, immédiatement avant la date de modification. La juste valeur réévaluée de 133 772 $ a été estimée selon la probabilité des sorties de trésorerie sur une période de 3,5 ans au taux de 18 % soit le taux d'intérêt pour des instruments financiers similaires. Les rentrées de trésorerie avant actualisation sont de 250 000 $ et reflètent l'estimation de la direction quant au délai de remboursement des royautés.

Durant l'exercice clos au 31 décembre 2025, une provision pour risque de crédit a été comptabilisée pour la totalité du montant de charge de désactualisation de 19 539 $ (34 211 $ durant l'exercice clos au 31 décembre 2024) (Note 19). Au 31 décembre 2024, une provision pour risque de crédit a été comptabilisée pour la totalité du montant à recevoir de 209 097 $ considérant l'incertitude significative de la recouvrabilité du montant respectif.

La Société a comptabilisé un renversement net de 284 097 $ de la provision pour risque de crédit de 2024 qui incluait les intérêts à recevoir de 75 000 $ dans le résultat net. Le solde de 228 636 $ restant au 23 juillet 2025 a été réglé par COB au moyen de l'émission de 3 225 000 de ses actions ordinaires à la Société, pour une valeur boursière de 322 500 $ (Note 12). Par conséquent, la Société a comptabilisé un gain sur l'annulation de la royauté à recevoir de 21 364 $, lequel a été inscrit à l'état du résultat net.

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles de la Société comprennent l'amélioration locative et des équipements. L'équipement de 5 022 500 $ et les améliorations locatives de 344 000 $ correspondent à l'usine pilote du procédé RRQ PUREVAP™ qui étaient remis au sous-traitant sans compensation durant l'exercice clos au 31 décembre 2025 (Note 10). Durant l'exercice clos au 31 décembre 2025, la Société a décomptabilisé la propriété corporelle de 67 863 $ à la suite de la perte de contrôle de la société associée Novacium détentrice des actifs, soit son coût de 105 892 $ avec l'amortissement cumulé correspondant de 38 029 $.

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

La valeur comptable se détaille comme suit :

	Équipement en cours	Total
	$	$
Valeur comptable brute		
Solde au 1er janvier 2026	-	-
Acquisition	882 013	864 221
Subvention publiques	(750 000)	(750 000)
Solde au 30 septembre 2026	132 013	114 221
Cumul des amortissements		
Solde au 1er janvier et 30 septembre 2026	-	-
Valeur comptable au 30 septembre 2026	132 013	114 221

	Amélioration locative	Équipement	Total
	$	$	$
Valeur comptable brute			
Solde au 1er janvier 2025	344 000	5 083 735	5 427 735
Acquisition	-	39 573	39 573
Radiation	(344 000)	(5 022 500)	(5 366 500)
Incidence des variations des taux de change	-	5 084	5 084
Décomptabilisation		(105 892)	(105 892)
Solde au 31 décembre 2025	-	-	-
Cumul des amortissements			
Solde au 1er janvier 2025	344 000	5 057 712	5 401 712
Radiation	(344 000)	(5 022 500)	(5 366 500)
Incidence des variations des taux de change	-	2 817	2 817
Décomptabilisation	-	(38 029)	(38 029)
Solde au 31 décembre 2025	-	-	-
Valeur comptable au 31 décembre 2025	-	-	-

10. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

RRQ PUREVAP™ :

Dans le cadre de son examen stratégique de son exercice de 2025, HPQ a conclu que le programme de Réacteur de Réduction du Quartz (« RRQ ») pour la production de silicium métallique, n'était plus suffisamment aligné avec les objectifs de commercialisation à court et moyen terme de la Société. HPQ a informé son fournisseur de technologie qu'il n'a plus l'intention de poursuivre ses activités reliées au développement de cette technologie. La propriété intellectuelle sera transférée officiellement à PyroGenesis au cours de l'exercice de 2026. Les redevances à payer à PyroGenesis afférents à cette technologie ont été décomptabilisé au 31 décembre 2025 et un gain sur l'annulation de la royauté à payer de 1 065 601 $ a été comptabilisé dans l'état du résultat net.

10. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (suite)

RRQ PUREVAP™ (suite)

Le tableau suivant présente la répartition des paiements de royauté à payer selon la technologie PUREVAP™ au 30 septembre 2026:

	RRQ	Total
	$	$
Solde au 1er janvier et 30 septembre 2026	250 000	250 000
Courant	250 000	250 000
	250 000	250 000

Le tableau suivant présente la répartition des paiements de royauté à payer selon la technologie PUREVAP™ au 31 décembre 2025:

	RRQ	NRSi	Total
	$	$	$
Solde au 1er janvier 2025	1 589 632	212 500	1 802 132
Charge de désactualisation	225 969	-	225 969
Paiement	(500 000)	(212 500)	(712 500)
Décomptabilisation du RRQ	(1 065 601)	-	(1 065 601)
Solde au 31 décembre 2025	250 000	-	250 000
Courant	250 000	-	250 000
	250 000	-	250 000

Le 15 janvier 2025, la Société a effectué un règlement de dette avec PyroGenesis incluant le paiement de royautés à payer de 500 000 $ en lien avec RRQ et de 212 500 $ en lien avec NRSi (Note 15.1 (a)).

10. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (suite)

Silice Pyrogénée :

Le 30 juin 2021, la Société a acquis une propriété intellectuelle pour la fabrication de matériaux de Silice Pyrogénée. Conformément à l'accord d'achat, la Société s'engage à payer au vendeur PyroGenesis une redevance annuelle égale à 10 % des revenus nets en excluant les échantillons et les produits d'essai (tel que défini dans l'accord) provenant de l'exploitation de la technologie acquise ou le montant minimal sans dépasser les montants des ventes selon l'accord. De plus, le vendeur a le droit de convertir, à tout moment et à sa seule discrétion, sa redevance en une participation de 50 % de la participation de HPQ dans le capital de HPQ Polvere. Un montant de 3 300 000 $ payé historiquement en espèces a été comptabilisé au coût de la propriété intellectuelle. Le 23 septembre 2026, la conversion résultant de l'exercice de l'option a été finalisée et PyroGenesis a obtenu 50 % des actions de Polvere..

Durant la période clos le 30 septembre 2026, la Société a conclu qu'il existe des indicateurs de dépréciation significatifs de la technologie de Silice Pyrogénée. La Société a radié la valeur comptable totale de la propriété intellectuelle soit 3 300 000 $ avec l'amortissement correspondant de 821 585 $ pour une charge totale nette de 2 478 415 $.

Durant l'exercice clos au 31 décembre 2025, la Société a décomptabilisé la valeur comptable totale de la propriété incorporelle de 8 459 $ à la suite de la perte de contrôle de la société associée Novacium, détentrice des actifs, soit 30 548 $ avec l'amortissement correspondant de 22 089 $ et a radié la valeur nette comptable totale des brevets du PUREVAP™ QRR de 32 907 $ avec un amortissement correspondant de 7 799 $ pour une charge totale nette de 25 108 $.

Les immobilisations incorporelles de la Société comprennent les brevets et la propriété intellectuelle. La valeur comptable se détaille comme suit :

	Propriété intellectuelle	Total
	$	$
Valeur comptable brute		
Solde au 1er janvier 2026	3 300 000	3 300 000
Dévaluation	(3 300 000)	(3 300 000)
Solde au 30 septembre 2026	-	-
Cumul des amortissements		
Solde au 1er janvier 2026	707 142	707 142
Amortissement	114 443	114 443
Dévaluation	(821 585)	(821 585)
Solde au 30 septembre 2026	-	-
Valeur comptable au 30 septembre 2026	-	-

10. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (suite)

	Brevets	Propriété intellectuelle	Total
	$	$	$
Valeur comptable brute			
Solde au 1er janvier 2025	61 192	3 300 001	3 361 193
Incidence des variations du taux de change	2 263	(1)	2 262
Décomptabilisation	(30 548)	-	(30 548)
Dévaluation	(32 907)	-	(32 907)
Solde au 31 décembre 2025	-	3 300 000	3 300 000
Cumul des amortissements			
Solde au 1er janvier 2025	26 198	549 999	576 197
Amortissement	2 056	157 143	159 199
Incidence des variations du taux de change	1 634	-	1 634
Décomptabilisation	(22 089)	-	(22 089)
Dévaluation	(7 799)	-	(7 799)
Solde au 31 décembre 2025	-	707 142	707 142
Valeur comptable au 31 décembre 2025	-	2 592 858	2 592 858

Un montant de 114 443 $ (159 199 $ au 31 décembre 2025) est présenté dans le poste Amortissement des immobilisations incorporelles du résultat net de la Société.

11. PERTE DE CONTRÔLE

HPQ Silice Polvere Inc.

Le 30 juin 2021, PyroGenesis Canada Inc. et HPQ Silica Polvere Inc. (« Polvere ») ont conclu une convention de développement et d'achat relativement à la technologie du réacteur de silice pyrogénée. Cette convention prévoyait notamment une redevance sur les ventes futures et une option permettant à PyroGenesis, à sa seule discrétion, de convertir cette redevance en une participation de 50 % dans Polvere.

Le 23 septembre 2026, PyroGenesis a exercé son option de conversion et a obtenu 50 % des actions de Polvere. À compter de cette date, HPQ et PyroGenesis détiennent chacune 50 % des droits de vote, nomment chacune deux administrateurs et les décisions relatives aux activités pertinentes nécessitent leur approbation conjointe. Par conséquent, la Société a perdu le contrôle de Polvere le 23 septembre 2026 et à partir de cette date a cessé de consolider cette entité. Polvere est depuis comptabilisée comme une coentreprise selon la méthode de la mise en équivalence, conformément à IFRS 11 et IAS 28.

11. PERTE DE CONTRÔLE (suite)

Incidence de la perte de contrôle et de la déconsolidation :

À la date de la perte de contrôle, la Société a décomptabilisé les actifs et les passifs de Polvere et a comptabilisé à la juste valeur la participation de 50 % conservée. La juste valeur de la participation conservée a été estimée à néant. Le calcul du gain de déconsolidation est présenté ci-dessous :

Le 23 septembre 2026	**$**
Passifs de Polvere décomptabilisés	5 102 823
Moins : actifs de Polvere décomptabilisés	(9 987)
Juste valeur de la participation de 50 % conservée (a)	–
Contrepartie reçue	–
Gain sur perte de contrôle et déconsolidation	5 092 836
Perte de crédit attendue sur le prêt à Polvere (b)	(5 078 736)
Incidence nette au résultat	14 100

Les montants ci-dessus reposent sur les soldes à compter du 23 septembre 2026 à la date de perte de contrôle. Aucun montant de contrepartie en trésorerie, de participation ne donnant pas le contrôle ou de cumul des autres éléments du résultat global à reclasser n'a été pris en compte.

(a) La juste valeur de la participation conservée de 50 % a été estimée à néant sur la base des informations disponibles à la date de la perte de contrôle et compte tenu des perspectives de financement et de commercialisation, la direction a conclu qu'aucun flux de trésorerie futur attribuable à la participation conservée ne permettait de soutenir une juste valeur positive.

(b) À la date de la perte de contrôle, la Société détenait une créance sur Polvere d'un montant de 5 078 736 $. À la suite de la perte de contrôle, cette créance constitue un actif financier distinct assujetti aux exigences de dépréciation d'IFRS 9. Compte tenu de la situation financière de Polvere, de son déficit accumulé, de ses ressources financières limitées, de l'absence de flux de trésorerie suffisants permettant d'assurer le remboursement de la créance et de l'incertitude entourant son financement futur, la Société a estimé que les flux de trésorerie contractuels recouvrables étaient négligeables. Une perte de crédit attendue de 5 078 736 $ a donc été comptabilisée en résultat net.

12. PARTICIPATION COMPTABILISÉE SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

Le tableau suivant présente les informations relatives aux participations significatives comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence aux 30 septembre 2026 et 31 décembre 2025 (note 3.3). Ces participations comprennent les entreprises associées sur lesquelles la Société exerce une influence notable ainsi que la coentreprise sur laquelle elle exerce un contrôle conjoint.

Nom	Activités principales	Pays de constitution	Pourcentages détenus par la Société	
			30 septembre 2026	31 décembre 2025
COB	Exploration Minière	Canada	4,52 %	4,52 %
Novacium [(1)]	Recherche et développement de produits constitué de silicium et ses dérivés	France	36,8 %	28,4 %
HPQ Silice Polvere Inc. ("HPQ Polvere") [(2)]	Fabrication de Silice Pyrogénée	Canada	50 %	-

(1) La Société ne consolide plus Novacium étant donné qu'elle a perdu le contrôle de celle-ci depuis le 11 décembre 2025 (Note 3.2).
(2) La Société ne consolide plus HPQ Silice Polvere Inc. étant donné qu'elle a perdu le contrôle de celle-ci depuis le 23 septembre 2026 (Note 3.2).

Le sommaire de l'information financière présentée ci-dessous représente des montants indiqués dans les états financiers des entreprises qui ont été préparés selon les IFRS et pour tenir compte des ajustements de la juste valeur à l'acquisition

12. PARTICIPATION COMPTABILISÉE SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE (suite)

Sommaire des comptes de résultats et des états du résultats global

	Trimestre clos au 30 septembre 2026			
	Novacium	Polvere [1]	COB [1]	Total
Produits	700 467			700 467
Charges d'exploitation	433 605	5 818	259 552	698 975
	266 862	(5 818)	(259 552)	1 492
Amortissement	8 168			8 168
Bénéfice (perte) net	258 694	(5 818)	(259 552)	(6 676)
Total du résultat global	258 694	(5 818)	(259 552)	(6 676)
Portion de la participation moyenne détenue par la Société	36,80%	50%	4,50%	
Quote-part attribuable à HPQ	95 174	(2 909)	(11 719)	80 546
Perte non comptabilisé		2 909		2 909
Total du résultat globale attribuable à HPQ	95 174	-	(11 719)	83 455

(1) Trimestre clos au 31 juillet 2026 pour COB et période de 8 jour pour Polvere

	Période clos au 30 septembre 2026			
	Novacium	Polvere [1]	COB [1]	Total
Produits	1 796 122			1 796 122
Charges d'exploitation	1 492 456	5 818	614 246	2 112 520
	303 666	(5 818)	(614 246)	(316 398)
Amortissement	23 517			23 517
Bénéfice (perte) net	280 149	(5 818)	(614 246)	(339 915)
Total du résultat global	280 149	(5 818)	(614 246)	(339 915)
Portion de la participation moyenne détenue par la Société	34,43%	50%	4,50%	
Quote-part attribuable à HPQ	109 417	(2 909)	(27 734)	78 774
Perte non comptabilisé		2 909		2 909
Total du résultat globale attribuable à HPQ	109 417	-	(27 734)	81 683

(1) Période clos au 31 juillet 2026 pour COB et période de 8 jour pour Polvere.

12. PARTICIPATION COMPTABILISÉE SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE (suite)

Sommaire des comptes de résultats et des états du résultats global (suite)

	Exercice clos au 31 décembre 2025		
	Novacium [(1)]	COB [(1)]	Total
Produits	83 505	-	83 505
Charges d'exploitation	69 742	554 050	623 792
	13 763	(554 050)	(540 287)
Amortissement	-	1 207	1 207
Bénéfice (perte) net	13 763	(555 257)	(541 494)
Total du résultat global	13 763	(555 257)	(541 494)
Portion de la participation moyenne détenue par la Société	28,4%	4,4%	
Quote-part attribuable à HPQ	3 909	(24 242)	(20 333)
Total du résultat globale attribuable à HPQ	3 909	(24 242)	(20 333)

(1) Exercice clos au 31 octobre 2025 pour COB et période de 20 jours pour Novacium.

Sommaire des états de la situation financière

	Au 30 septembre 2026		
	Novacium	Polvere	COB[(1)]
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 286 020	9 929	124 569
Autres actifs courants	368 732	1 322	102 851
Actifs courants	2 654 752	11 251	227420
Actifs non-courants	83 947		5 205 768
	2 738 699	11 251	5 433 188
Fournisseurs et autres créditeurs	1 108 033	25 410	128 157
Autres passif courants			
Passif courants	1 108 033	25 410	128 157
Passifs non courants		5084 495	585 097
Capitaux propres	1 630 666	(5 098 654)	4 719 934
	2 738 699	11 251	5 433 188

(1) Période clos au 30 juillet 2026.

12. PARTICIPATION COMPTABILISÉE SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE (suite)

Sommaire des états de la situation financière (suite)

	Au 31 décembre 2025	
	Novacium	COB[(1)]
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 041 842	751 659
Autres actifs courants	410 736	367 535
Actifs courants	1 452 578	1 119 194
Actifs non-courants	83 586	4 843 283
	1 536 164	5 962 477
Fournisseurs et autres créditeurs	217 478	297 891
Autres passif courants	-	-
Passif courants	217 478	297 891
Passifs non courants	-	464 199
Capitaux propres	1 318 686	5 200 387
	1 536 164	5 962 477

(1) Exercice clos au 31 octobre 2025.

Un rapprochement de l'information financière avec la valeur comptable de la participation dans les sociétés associées est présenté ci-dessous:

	Pour la période clos au 30 septembre 2026			
	Novacium	Polvere	COB	Total
Solde au 1er janvier 2026	13 799 409	-	223 702	14 023 111
Acquisition	4 203 992	-	-	4 203 992
Modification de la participation	-	-	5 727	5 727
Quote-part du Bénéfice (perte)	109 417	-	(27 734)	81 683
Solde au 30 septembre 2026	18 112 818	-	201 695	18 314 513

12. PARTICIPATION COMPTABILISÉE SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE (suite)

	Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025		
	Novacium	COB	Total
Solde au 1er janvier 2025	-	119 351	119 351
Acquisition	-	322 500	322 500
Réévaluation de la participation conservée à la juste valeur marchande (1)	13 795 500	-	13 795 500
Modification de la participation	-	(193 907)	(193 907)
Quote-part du Bénéfice (perte)	3 909	(24 242)	(20 333)
Solde au 31 décembre 2025	13 799 409	223 702	14 023 111

(1) La participation conservée a été initialement comptabilisée à sa juste valeur le 11 décembre 2025, laquelle a été déterminée au moyen d'une approche d'évaluation appropriée au stade de développement de Novacium.

Novacium

La détermination de la juste valeur était développée par la direction et prend en compte plusieurs hypothèses, parmi lesquelles :

- les flux de trésorerie attendus découlant du développement technologique et des ententes de licences ;
- une approche d'évaluation fondée sur des redevances ;
- des taux d'actualisation reflétant les risques associés aux technologies en phase de développement ;
- la prise en compte des programmes de recherche financés par des fonds gouvernementaux ; et
- des sociétés comparables fondées sur le marché pour des entités de recherche et développement similaires en Europe.

La juste valeur marchande a été estimée à l'aide d'une technique de modélisation fondée sur les revenus potentiels futurs suite à la perte de contrôle de Novacium le 11 décembre 2025.

Cette approche repose sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimatifs générés par l'actif ou l'entreprise visée, en tenant compte des hypothèses jugées raisonnables et soutenables par la direction à la date d'évaluation. Les résultats obtenus ont également été corroborés par des comparatifs de marché pertinents afin d'assurer la cohérence de la valeur retenue.

12. PARTICIPATION COMPTABILISÉE SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE (suite)

Novacium (suite)

La juste valeur a ainsi été estimée à 30 756 939 €, en fonction des probabilités attribuées aux scénarios de rentrées de trésorerie projetées et d'un taux d'a en fonction des probabilités attribuées aux scénarios de rentrées de trésorerie projetées et d'un taux d'actualisation de 43 **%**, correspondant au rendement exigé pour des instruments financiers ou investissements présentant un niveau de risque similaire. Ce taux reflète notamment :

- le stade de développement de l'entreprise;
- l'incertitude entourant la réalisation des flux de trésorerie futurs;
- le risque opérationnel et financier inhérent aux activités;
- les conditions générales du marché à la date d'évaluation;
- les attentes de rendement d'un investisseur pour un placement comparable.

Les principales hypothèses retenues dans le cadre de cette estimation comprennent notamment :

- croissance projetée des revenus : ~50 % à 150 % en phase de montée, puis stabilisation à maturité
- marge bénéficiaire anticipée : ~40 % à 45 % (marge BAIIA)
- horizon de projection : 11 années
- taux d'actualisation : 43 %
- valeur terminale ou multiple de sortie : 2,33x BAIIA
- ajustement pour liquidité ou risque spécifique, s'il y a lieu : aucun ajustement additionnel, ces risques étant intégrés dans le taux d'actualisation et les hypothèses conservatrices

La direction considère que ces hypothèses représentent sa meilleure estimation des conditions économiques et opérationnelles existantes à la date de modification. Toutefois, des changements dans ces hypothèses pourraient entraîner des variations significatives de la valeur estimée.

Mise à jour de la divulgation

Au cours de la période, la Société a retiré certains éléments descriptifs présentés antérieurement dans la note relative à l'évaluation de la juste valeur de Novacium, ceux-ci ne constituant pas des hypothèses utilisées dans le modèle d'évaluation. Cette modification de divulgation n'a eu aucune incidence sur la méthode d'évaluation, les hypothèses retenues, la juste valeur déterminée ou les montants présentés dans les états financiers.

La direction a conclu que la juste valeur ainsi déterminée était raisonnable dans le contexte d'IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur.

12. PARTICIPATION COMPTABILISÉE SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE (suite)

Le gain sur réévaluation de la participation conservée à la juste valeur marchande le 11 décembre 2025 a été déterminé comme suit :

Le 11 décembre 2025	**Notes**	**$**
Juste valeur de la participation conservée		13 795 500
Juste valeur de l'option	6	25 881 363
Valeur comptable de la participation ne donnant pas contrôle	23	994 498
Moins la valeur nette comptable des actifs nets de la filiale Novacium, auparavant contrôlée	23	(1 355 919)
Gain sur l'investissement conservé dans une société auparavant contrôlée		**39 315 442**

Le 11 décembre 2025, la Société a choisi de convertir son action de catégorie P en une action ordinaire. Dans un objectif de mieux aligner les intérêts communs et de faciliter l'accès de Novacium à certaines sources de financement, les statuts de Novacium ont été modifiés afin d'adopter un mécanisme de prise de décision à la majorité simple.

Les activités de Novacium étant centrées sur des créneaux liés à l'énergie — notamment les anodes de batteries haute performance à base de silicium et les technologies de l'hydrogène — des secteurs considérés comme stratégiques par la France, la présence de l'action de catégorie P (action privilégiée), mise en place lors du démarrage de la collaboration afin d'assurer à la Société un droit de véto sur certaines actions spécifiques au sein de Novacium, pouvait compliquer l'accès de Novacium à certains programmes de financement réservés aux entreprises sous contrôle européen, en particulier dans les secteurs stratégiques de l'énergie et de la défense.

À la suite de cette conversion, la participation de HPQ dans Novacium passe au statut de participation dans une société associée considérant l'investissement stratégique, tout en maintenant un alignement étroit entre les deux sociétés dans le cadre du développement et de la commercialisation de leurs technologies.

Cette décision vise à simplifier la structure de gouvernance de Novacium tout en facilitant son accès à des programmes de financement européens réservés aux entreprises sous contrôle européen, notamment dans les secteurs stratégiques de l'énergie et de la défense.

Au cours de la période de 2026, la Société détenait une option d'achat visant un investissement en actions de Novacium, comptabilisée comme un instrument dérivé à la juste valeur par le résultat conformément à l'IFRS 9. La juste valeur de l'option s'élevait à 553 413 $ au 31 décembre 2025 et à 170 567 $ au 24 février 2026, entraînant la comptabilisation d'une perte de juste valeur de 382 846 $ à l'état du résultat. Le 24 février 2026, la Société a exercé l'option en émettant des actions, pour une contrepartie de 4 033 425 $, et a acquis l'investissement sous-jacent. À cette date, l'option a été décomptabilisée pour sa valeur comptable de 170 567 $, laquelle a été incluse dans le coût initial de l'investissement, portant celui-ci à 4 203 992 $. Aucun gain ni perte n'a été constaté lors de l'exercice de l'option (Note 5).

12. PARTICIPATION COMPTABILISÉE SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE (suite)

COB

Au 30 septembre 2026, la Société détient une participation de 4,52 % (4,52 % au 31 décembre 2025) des capitaux propres et des droits de vote de COB. La participation est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence depuis décembre 2018. Bien que la Société détienne moins de 20 % des droits de vote, elle a conclu qu'elle exerce une influence notable sur celle-ci en raison notamment de la représentation qu'elle détient sur le conseil d'administration. La juste valeur de la participation au 30 septembre 2026 est de
187 854 $ (281 781 $ au 31 décembre 2025).

La Société n'a aucun passif éventuel et n'a pris aucun autre engagement relativement à sa participation dans cette société associée.

Le 23 juillet 2025, la Société a reçu 3 225 000 actions ordinaires pour le règlement de la royauté à recevoir ainsi que les intérêts à recevoir pour un montant totalisant de 322 500 $.

Au cours la période clos au 30 septembre 2026, COB a émis des actions dans le cadre de placements privés et règlement de dette. Ces émissions ont eu pour effet d'augmenter la participation de la Société de 4,52 % à 4,52 % durant la période.

HPQ Silice Polvere Inc.

La quote-part de la perte nette de Polvere pour la période du 23 au 30 septembre 2026 s'élève à 2 909 $. Comme la valeur comptable de la participation et du prêt, après application d'IFRS 9, est nulle, cette perte n'a pas été comptabilisée. Les pertes non comptabilisées devront être suivies hors bilan et récupérées avant la comptabilisation de bénéfices ultérieurs, sauf si HPQ a contracté une obligation juridique ou implicite ou effectué des paiements au nom de Polvere.

La Société est exposée aux risques de développement technologique, de commercialisation et de financement de Polvere. Aucun engagement de financement additionnel n'a été comptabilisé, sauf dans la mesure où HPQ aurait une obligation juridique ou implicite.

13. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	30 septembre 2026	31 décembre 2025
	$	$
Dettes fournisseurs	166 324	59 340
Dette à un sous-traitant	263 560	431 860
Salaires à payer	178 750	160 000
Autres	1 169 953	1 142 848
	1 778 587	1 794 048

Le 15 janvier 2025, la Société a effectué un règlement de dette avec PyroGenesis dont un montant de 798 940 $ en lien avec la dette a un sous-traitant (Note 16.1 (a)).

14. BILLET À PAYER CONVERTIBLE

Le 20 août 2025, la Société a conclu une convention de prêt avec une partie liée d'un montant de 150 000 $. Le prêt a une durée de 90 jours, n'est pas garanti, ne porte aucun intérêt et n'est lié à aucun des actifs de la société. Au moment du remboursement, le prêteur peut choisir de convertir le prêt en unités au prix de 0,18 $ l'unité. Chaque unité sera composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire de la Société. Chaque bon de souscription permettra à son porteur d'acheter une action ordinaire de la Société à un prix d'exercice de 0,25 $ pour une période de 48 mois à compter de la date d'émission des unités.

Le 16 septembre 2025, la Société a émis 555 555 unités pour le remboursement du billet à payer d'une valeur de 100 000 $.

Le 18 novembre 2025, la Société a émis 277 778 unités pour le remboursement du billet à payer d'une valeur de 50 000 $.

15. DÛ AUX ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS ET À UNE SOCIÉTÉ DÉTENUE PAR UN ADMINISTRATEUR

La Société doit aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur des salaires et rémunération ayant une valeur nominale de 1 325 506 $ (1 266 506 $ au 31 décembre 2025). La Société a obtenu confirmation pour les dettes d'une valeur nominale de 1 225 506 $ (1 166 006 $ au 31 décembre 2025) que ces derniers ne demanderont pas leur paiement avant les 12 mois et un jour suivant la date de la fin de la période. Ces montants sont classés comme passif non courant. Le montant résiduel de 100 000 $ (100 000 $ au 31 décembre 2025) a été classé comme passif courant et présenté comme dû aux administrateurs.

16. CAPITAUX PROPRES

16.1 Capital-actions

Le capital-actions autorisé de la Société est composé d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Toutes les actions sont votantes, participantes et admissibles au versement de dividendes.

	30 septembre 2026 Nombre d'actions	31 décembre 2025 Nombre d'actions
Total des actions au début	430 832 290	377 615 828
Placements privés (f) (g) (j) (k) (m)	18 181 819	13 098 588
Émission pour le paiement de dettes fournisseurs (a) (e) (n)	353 125	18 533 873
Émission pour des dépenses R&D (b) (d)	-	2 337 878
Émission pour l'augmentation de la participation dans la société ne donnant pas le contrôle (c) (l)	22 407 916	17 312 790
Émission pour la conversion du billet à payer (h) (i)	-	833 333
Exercice d'options (o)	-	1 000 000
Exercice de bons de souscription (p)	-	100 000
Total des actions émises et entièrement libérées à la fin	471 775 150	430 832 290

16. CAPITAUX PROPRES (suite)

16.1 Capital-actions (suite)

(a) Le 15 janvier 2025, la Société a procédé à un règlement d'une dette fournisseur de 4 941 440 $ par l'émission de 17 968 873 unités. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 0,285 $ par action pendant 24 mois suivant la date de clôture de la transaction. Un montant de 1 395 162 $ lié aux bons de souscription a été comptabilisé en augmentation du surplus d'apport et un montant de 749 302 $ a été comptabilisé au résultat net comme perte sur règlement de dette.

(b) Le 29 janvier 2025, la Société a émis 1 083 333 unités pour une valeur de 260 908 $ pour des dépenses R&D. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un demi bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 0,315 $ par action pendant 48 mois suivant la date de clôture de la transaction. Un montant de 980 $ lié aux bons de souscription a été comptabilisé en augmentation du surplus d'apport.

(c) Le 26 février 2025, la Société a émis 17 312 790 unités pour une valeur de 5 671 208 $ (l'équivalent de 2 500 000 euros) pour l'acquisition de 84 actions de Novacium . Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 0,25 $ par action pendant 48 mois suivant la date de clôture de la transaction. Un montant de 77 655 $ a été comptabilisé en diminution de la participation ne donnant pas le contrôle, un montant de 1 948 958 $ lié aux bons de souscription a été comptabilisé en augmentation du surplus d'apport et 5 593 553 $ en diminution des résultats non distribués

(d) Le 18 mars 2025, la Société a émis 1 254 545 unités pour une valeur de 275 000 $ pour des dépenses R&D. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un demi bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 0,285 $ par action pendant 48 mois suivant la date de clôture de la transaction.

(e) Le 16 juin 2025, la Société a procédé à un règlement d'une dette fournisseur de 101 700 $ par l'émission de 565 000 unités. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 0,25 $ par action pendant 48 mois suivant la date de clôture de la transaction. Un montant de 16 950 $ lié aux bons de souscription a été comptabilisé en augmentation du surplus d'apport.

(f) Le 17 juin 2025, la Société a conclu un financement privé d'un montant de 568 440 $. La Société a émis 3 158 000 unités composées d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire de la Société à un prix de 0,25 $ l'action durant 48 mois suivant la clôture du financement. Un montant de 94 740 $ lié aux bons de souscription a été comptabilisé en augmentation du surplus d'apport.

De plus, comme frais de commission, la Société a versé un montant de 11 772 $ en espèces et a émis à un agent 65 400 bons de souscription (pour une valeur de 4 268 $). Chaque bon de souscription donne droit à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 0,25 $ l'action pour une période de 48 mois suivant la date de clôture du financement.

16. CAPITAUX PROPRES (suite)

16.1 Capital-actions (suite)

(g) Le 10 juillet 2025, la Société a conclu un financement privé d'un montant de 339 540 $. La Société a émis 1 886 331 unités composées d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire de la Société à un prix de 0,25 $ l'action durant 48 mois suivant la clôture du financement.

De plus, comme frais de commission, la Société a versé un montant de 5 220 $ en espèces et a émis à un agent 29 000 bons de souscription (pour une valeur de 2 088 $). Chaque bon de souscription donne droit à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 0,25 $ l'action pour une période de 48 mois suivant la date de clôture du financement.

(h) Le 16 septembre 2025, la Société a émis 555 555 unités composées d'une action ordinaire et d'un bon de souscription pour la conversion du billet à payer d'une valeur de 100 000 $. Chaque bon de souscription donne droit à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 0,25 $ l'action pour une période de 48 mois suivant la date de clôture du financement.

(i) Le 18 novembre 2025, la Société a émis 277 778 unités composées d'une action ordinaire et d'un bon de souscription pour la conversion du billet à payer d'une valeur de 50 000 $. Chaque bon de souscription donne droit à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 0,25 $ l'action pour une période de 48 mois suivant la date de clôture du financement.

(j) Le 21 novembre 2025, la Société a conclu un financement privé d'un montant de 306 120 $. La Société a émis 1 883 815 actions ordinaire.

(k) Le 12 décembre 2025, la Société a conclu un financement privé d'un montant de 1 002 697 $. La Société a émis 6 170 442 actions ordinaire.

De plus, comme frais de commission, la Société a émis à un agent 333 303 bons de souscription (pour une valeur de 36 359 $). Chaque bon de souscription donne droit à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 0,18 $ l'action pour une période de 48 mois suivant la date de clôture du financement.

(l) Le 24 février 2026, la Société a émis 22 407 916 actions pour une valeur de 4 033 425 $ (l'équivalent de 2 500 000 euros) et a exercé son option d'achat de 84 actions de Novacium (Note 5).

(m) Le 2 mars 2026, la Société a conclu un financement privé d'un montant de 3 000 000 $. La Société a émis 18 181 819 unités composées d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire de la Société à un prix de 0,25 $ l'action durant 24 mois suivant la clôture du financement.

De plus, comme frais de commission, la Société a versé un montant de 180 000 $ en espèces et a émis à un agent 1 090 909 bons de souscription. Chaque bon de souscription donne droit à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 0,25 $ l'action pour une période de 24 mois suivant la date de clôture du financement.

(n) Le 21 juillet 2026, la Société a procédé à un règlement d'une dette fournisseur de 70 625 $ par l'émission de 353 125 unités. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 0,25 $ par action pendant 48 mois suivant la date de clôture de la transaction. Un montant de 15 891 $ lié aux bons de souscription a été comptabilisé en augmentation du surplus d'apport.

16. CAPITAUX PROPRES (suite)

16.1 Capital-actions (suite)

(o) Au cours de la période de 2025, 1 000 000 actions ordinaires ont été émises suite à l'exercice d'options. Le coût moyen pondéré des actions à la date d'exercice était de 0,25 $ par action.

(p) Au cours de la période de 2025, 100 000 actions ordinaires ont été émises suite à l'exercice de bons de souscription. Le coût moyen pondéré des actions à la date d'exercice était de 0,27 $ par action.

16.2 Bons de souscription

Les bons de souscription en circulation permettent à leurs détenteurs de souscrire à un nombre équivalent d'actions ordinaires comme suit :

	30 septembre 2026		31 décembre 2025	
	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré
		$		$
Solde au début	48 449 654	0,27	6 348 388	0,30
Attribués	18 534 944	0,25	42 893 266	0,27
Exercés	-	-	(100 000)	0,27
Expirés	-	-	(692 000)	0,30
Solde à la fin	66 984 598	0,26	48 449 654	0,27

La juste valeur moyenne pondérée de 0,113 $ des bons de souscriptions accordés pour l'acquisition des 84 actions de Novacium a été établie au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes et selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2025
Prix moyen de l'action à la date d'attribution	0,215 $
Taux de dividende attendu	0 %
Volatilité moyenne attendue	73%
Taux d'intérêt moyen sans risque	2.59 %
Durée de vie moyenne prévue	4,0 ans
Prix d'exercice moyen à la date d'attribution	0,25 $

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport aux données historiques des actions de la société sur la durée de vie prévue des bons de souscriptions.

16. CAPITAUX PROPRES (suite)

16.2 Bons de souscription (suite)

Le nombre de bons de souscription en circulation pouvant être exercés en contrepartie d'un nombre équivalent d'actions ordinaires s'établit comme suit :

Date d'échéance	30 septembre 2026		31 décembre 2025	
	Nombre	Prix d'exercice	Nombre	Prix d'exercice
		$		$
Janvier 2027	17 968 873	0,285	17 968 873	0,285
Novembre 2027 [(1)]	2 107 318	0,30	2 107 318	0,30
Février 2028	18 181 819	0,25	-	-
Juin 2028	3 449 070	0,30	3 449 070	0,30
Janvier 2029	541 667	0,315	541 667	0,315
Février 2029	17 312 790	0,25	17 312 790	0,25
Mars 2029	627 272	0,285	627 272	0,285
Juin 2029	3 723 000	0,25	3 723 000	0,25
Juillet 2029	1 886 331	0,25	1 886 331	0,25
Septembre 2029	555 555	0,25	555 555	0,25
Novembre 2029	277 778	0,25	277 778	0,25
Juillet 2030	353 125	0,25	-	-
	66 984 598	0,26	48 449 654	0,27

[(1)] Le 17 septembre 2025, la Société a procédé à une extension pour 2 107 318 bons de souscription qui expiraient le 17 novembre 2025 pour le 17 novembre 2027.

16.3 Bons de souscription aux courtiers

Les bons de souscription aux courtiers en circulation permettent à leurs détenteurs de souscrire à un nombre équivalent d'actions comme suit :

	30 septembre 2026		31 décembre 2025	
	Nombre de bons de souscription aux courtiers	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de bons de souscription aux courtiers	Prix d'exercice moyen pondéré
		$		$
Solde au début	427 703	0,19	50 454	0,30
Attribués	1 090 909	0,25	427 703	0.19
Expirés			(54 454)	0,30
Solde à la fin	1 518 612	0,23	427 703	0,19

16. CAPITAUX PROPRES (suite)

16.3 Bons de souscription aux courtiers (suite)

La Société a comptabilisé un montant de 71 101 $ (42 715 $ au 31 décembre 2025) en frais d'émission de capitaux propres lorsque les bons de souscription aux courtiers ont été attribués et a été comptabilisé en augmentation du surplus d'apport et en diminution des résultats non distribués.

La juste valeur moyenne pondérée de 0,065 $ (0,099 $ au 31 décembre 2025) des bons de souscription aux courtiers accordés a été estimée, à la date d'octroi, à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes, selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2026	2025
Prix de l'action à la date d'attribution	0,20 $	0,18 $
Taux de dividendes attendu	0 %	0 %
Volatilité attendue	70 %	73 %
Taux d'intérêt sans risque	2,39 %	2,93 %
Durée de vie prévue	2,0 ans	4,0 ans
Prix d'exercice à la date d'attribution	0,25 $	0,20 $

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport aux données historiques des actions de la Société sur la durée de vie prévue des bons de souscription aux courtiers.

Le nombre de bons de souscription aux courtiers en circulation pouvant être exercés en contrepartie d'un nombre équivalent d'actions ordinaires s'établit comme suit :

	30 septembre 2026		31 décembre 2025	
Date d'échéance	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre	Prix d'exercice moyen pondéré
		$		$
Février 2028	1 090 909	0,25	-	-
Juin 2029	65 400	0,25	65 400	0,25
Juillet 2029	29 000	0,25	29 000	0,25
Novembre 2029	333 303	0,18	333 303	0,18
	1 518 612	0,23	427 703	0,19

17. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

17.1 Salaires et charge au titre des avantages du personnel

Les salaires et charge au titre des avantages du personnel sont analysés comme suit :

	Trimestre finissant le 30 septembre		Période finissant le 30 septembre	
	2026	2025	2026	2025
	$	$	$	$
Salaires et avantages sociaux	48 506	45 246	153 406	142 241
Horaires de gestion	93 750	93 750	281 250	281 250
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	74 100
Rémunération des administrateurs	3 000	4 500	59 000	66 500
Charges au titre des avantages du personnel	145 256	201 497	493 656	564 091

17.2 Paiements fondés sur des actions

En vertu de ce régime d'options, les administrateurs peuvent octroyer des options aux administrateurs, employés et consultants et à ceux des filiales de la Société. Le nombre maximal d'actions pouvant être émises en vertu dudit régime est de 22 000 000 (22 000 000 au 31 décembre 2024). Au 30 septembre 2026, 10 875 000 options peuvent être exerçables (10 625 000 options au 31 décembre 2025).

Les administrateurs établissent le prix d'exercice des options octroyées en vertu du régime d'options qui ne doit pas être inférieur au cours de fermeture de la Bourse de Croissance TSX, du jour précédant le jour de l'octroi de l'option, moins l'escompte autorisé tel que défini dans les politiques de la bourse. Les options peuvent être exercées pendant un maximum de dix ans. Les options ne sont pas cessibles ni transférables, sauf par testament ou par les effets de la loi. Au décès d'un titulaire d'option, les héritiers ou les administrateurs successoraux du titulaire d'option peuvent lever les options de ce dernier pendant une période n'excédant pas un an après la date du décès du titulaire d'option, étant entendu que ces dispositions ne doivent pas avoir pour effet d'allonger le terme original de l'option établi lors de son octroi. Les options octroyées à un titulaire d'option qui est un administrateur, un employé, un consultant ou un employé d'une Société de gestion expireront à la fin d'une période n'excédant pas 12 mois suivant le moment où le titulaire d'option aura cessé de faire partie d'au moins un de ces groupes pour toute autre raison que le décès.

Au plus 5 % des actions émises par la Société peuvent être octroyées à une personne au cours d'une période de 12 mois (à moins que soit obtenu l'approbation des actionnaires désintéressés). Au plus 2 % des actions émises de la Société peuvent être octroyées à un consultant au cours d'une période de 12 mois. Au plus un total de 2 % des actions émises de la Société peuvent être octroyées aux personnes qui fournissent des services de relations avec les investisseurs au cours d'une période de 12 mois, ce nombre d'options total étant calculé à la date à laquelle l'option est octroyée.

Les options octroyées à des consultants qui fournissent des services de relations avec les investisseurs doivent être acquises graduellement sur une période de 12 mois, à raison de pas plus du quart des actions visées au cours d'un même trimestre. Aucune acquisition accélérée de telles options octroyées à ces consultants n'est permise sans l'approbation de la Bourse. Les options octroyées à un titulaire d'options qui fournit des services de relations avec les investisseurs expirent à la fin d'une période n'excédant pas 30 jours suivant le moment où le titulaire d'options aura cessé de fournir de tels services. Le nombre d'options octroyées aux initiés, dans une période donnée de 12 mois, ne doit pas être supérieur à 10 % du nombre d'actions émises de l'émetteur résultant. Le nombre d'actions réservées aux fins d'émission en vertu du régime octroyées aux initiés ne doit pas dépasser 10 % du nombre d'actions émises de la Société.

17. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL (suite)

17.2 Paiements fondés sur des actions (suite)

Les options d'achat d'actions de la Société se détaillent comme suit pour les exercices de présentation de l'information financière considérées :

	30 septembre 2026		31 décembre 2025	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		$		$
En circulation au début	10 875 000	0,21	14 810 000	0,51
Attribués	-	-	3 500 000	0,18
Exercés	-	-	(1 000 000)	0,25
Expirés	(1 000 000)	0,21	(1 100 000)	0,25
Annulé	-	-	(5 335 000)	1,00
En circulation à la fin	9 875 000	0,21	10 875 000	0,21
Exerçables à la fin	9 875 000	0,21	10 625 000	0,21

Le tableau suivant résume les renseignements relatifs aux options sur actions en circulation au 30 septembre 2026 :

Options en circulation		
Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée
	$	années
2 000 000	0,16	0,82
500 000	0,18	3,01
6 675 000	0,215	2,25
700 000	0,35	0,62
9 875 000	0,21	1,88

Le tableau suivant résume les renseignements relatifs aux options sur actions en circulation au 31 décembre 2025 :

Options en circulation		
Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée
	$	années
2 000 000	0,16	1,56
500 000	0,18	3,75
7 675 000	0,215	2,99
700 000	0,35	1,36
10 875 000	0,21	2,66

17. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL (suite)

17.2 Paiements fondés sur des actions (suite)

La juste valeur moyenne pondérée des options attribuées 0,072 $ au 31 décembre 2025 a été établie au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes et selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2025
Prix moyen de l'action à la date d'attribution	0,16 $
Taux de dividende attendu	0 %
Volatilité moyenne attendue	69,9 %
Taux d'intérêt moyen sans risque	2,85 %
Durée de vie moyenne prévue	2,4 ans
Prix d'exercice moyen à la date d'attribution	0,18 $

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport aux données historiques des actions de la Société sur la durée de vie moyenne prévue des options sur actions. Aucune caractéristique particulière inhérente aux options attribuées n'a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

En tout, un montant de 252 876 $ au 31 décembre 2025 de la charge de rémunération des employés (tous liés à des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et réglés en actions) a été inclus dans le résultat net et crédité au surplus d'apport donc 74 100 $ à titre de charges salariales et d'avantages sociaux, 116 606 $ à titre d'honoraires professionnels et de consultation et 62 170 $ comme frais de recherche et développement.

18. ÉVALUATION DES JUSTES VALEURS

18.1 Instruments financiers évalués à la juste valeur

La hiérarchie des évaluations à la juste valeur regroupe les actifs et les passifs financiers en trois niveaux selon l'importance des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs financiers. Les niveaux de hiérarchie des évaluations à la juste valeur sont les suivants :

- Niveau 1 : Cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques à la date de présentation de l'information financière;
- Niveau 2 : Données, autres que les prix cotés visés au niveau 1, observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement; et
- Niveau 3 : Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

La juste valeur des titres négociables d'une Société cotée a été estimée en fonction du cours à la date de clôture. Les titres négociables d'une Société cotée évalués à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière au 30 septembre 2026 et au 31 décembre 2025 sont classés dans le niveau 1 et les bons de souscription sont classés dans le niveau 2.

18. ÉVALUATION DES JUSTES VALEURS (suite)

18.2 Instruments financiers évalués au coût amorti pour lesquels une juste valeur est divulguée

La juste valeur du dû aux administrateurs, dirigeants et à une Société détenue par un administrateur et des redevances à payer ont été estimée en utilisant une analyse des flux monétaires actualisés avec un taux d'intérêt pour des instruments financiers similaires.

La juste valeur des redevances à payer à court terme se rapproche de la valeur comptable en fin de la période.

La juste valeur du dû aux administrateurs, dirigeants et à une Société détenue par un administrateur est de 1 225 506 $ e $ respectivement (1 166 506 $ respectivement au 31 décembre 2025). Voir l1 note 15 pour modalités d'évaluation des justes valeurs.

Les instruments financiers sont classés dans le niveau 2 de la hiérarchie des évaluations de juste valeur.

19. AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES

Les autres charges opérationnelles se détaillent comme suit :

	Trimestre finissant le 30 septembre		Période finissant le 30 septembre	
	2026	2025	2026	2025
	$	$	$	$
Honoraire professionnel	186 920	103 395	727 142	683 189
Dépenses de voyage	29 500	23 113	38 526	110 639
Frais de bureau	14 370	31 008	52 380	113 794
Informations aux actionnaires et droits d'inscription	33 673	23 421	92 230	72 169
Frais bancaires	751	2 430	3 537	7 049
Frais administratif recouvrés	(1 661)	(960)	(4 983)	(4 988)
	263 453	182 407	908 832	980 852

20. PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

Les produits financiers se composent des éléments suivants pour les périodes présentées :

	Trimestre finissant le 30 septembre		Période finissant le 30 septembre	
	2026	2025	2026	2025
	$	$	$	$
Variation de la juste valeur des titres négociables d'une société cotée	(8 000)	171 268	(1 310)	139 000
Amortissement de l'écart d'actualisation des royautés à recevoir	-	-	-	19 539
Intérêt	8 765	3 646	15 303	33,949
Produits financiers	765	174 914	13 993	192 488

** Le montant de la variation de la juste valeur inclut un gain réalisé de 11 330 $ (gain de 144 833 $ au 31 décembre 2025) (Note 5).*

20. PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES (suite)

Les charges financières se composent des éléments suivants pour les périodes présentées :

	Trimestre finissant le 30 septembre		Période finissant le 30 septembre	
	2026	2025	2026	2025
	$	$	$	$
Amortissement de l'écart d'actualisation des redevances à payer	-	(56 751)	-	(169 216)
	-	(56 751)	-	(169 216)

21. RÉSULTAT PAR ACTION

Le calcul du résultat de base par action est effectué à partir du résultat de l'exercice divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. En calculant le résultat dilué par action, les actions ordinaires potentielles dilutives, telles que les bons de souscription, les bons de souscription aux courtiers et les options sur actions n'ont pas été prises en considération car leur conversion aurait pour effet de diminuer la perte par action et aurait donc un effet anti dilutif. Les informations sur les options et les bons de souscription et les bons de souscription aux courtiers en circulation ayant un effet potentiellement dilutif sur le résultat par action futur sont présentées aux notes 16.2, 16.3 et 17.2.

Le résultat de base et dilué par action a été calculé à partir du résultat net comme numérateur, c'est-à-dire qu'aucun ajustement au résultat n'a été nécessaire en 2026 et 2025.

	Trimestre finissant le 30 septembre		Période finissant le 30 septembre	
	2026	2025	2026	2025
Perte nette attribuable aux actionnaires ordinaires	(3 754 474)	(579 981)	(6 367 829)	(3 157 357)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	471 694 545	421 850 747	465 425 226	415 610 284
Perte nette base et dilué par action ordinaire	(0,01)	(0,00)	(0,01)	(0,00)

22. INFORMATIONS ADDITIONNELLES – FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	30 septembre	
	2026	2025
	$	$
Taxes sur les produits et services à recevoir	(17 338)	167 591
Frais payés d'avance et autres	11 297	5 527
Crédit d'impôt à l'investissement à recevoir	-	231 098
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	36 414	1 303 612
	30 373	1 707 828

22. INFORMATIONS ADDITIONNELLES – FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

Les opérations non monétaires du bilan sont les suivants :

	30 septembre	
	2026	2025
	$	$
Émission d'actions pour le paiement des dettes fournisseur	54 734	4 932 880
Émission d'instruments de capitaux propres pour le paiement d'une dette fournisseur	15 891	646 768
Émission d'actions pour l'augmentation de la participation dans Novacium	4 033 425	3 722 250
Émission d'instruments de capitaux propres pour l'augmentation de la participation dans Novacium	-	1 948 958
Émission d'instruments de capitaux propres pour frais d'émission d'unités	71 101	6 356
Subvention à recevoir	750 000	-
Émission d'actions pour la conversion du billet à payer	-	100 000

23. SOCIÉTÉ ASSOCIÉ NON ENTIÈREMENT DÉTENUE

	11 décembre 2025
Pourcentage des titres de participation et des droits de vote détenus par le détenteur de la participation ne donnant pas le contrôle [(1)]	71,6 %
Résultat net attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle pour la période	182 088
Participation ne donnant pas le contrôle	994 498

L'information financière de la société associée de la Société ayant une participation ne donnant pas le contrôle est résumée ci-après, avant les éliminations intragroupes.

	11 décembre 2025
	$
Sommaire du compte de résultat net et résultat global	
Revenus	1 470 061
Dépenses	1 209 949
Résultat global	260 112
Résultat global attribuable aux :	
Propriétaires de la Société	78 024
Participation ne donnant pas le contrôle	182 088
	260 112
Sommaire des flux de trésorerie	
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	390 858
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement	(23 098)
Entrées de trésorerie liées aux activités de financement	-
Variation nette de la trésorerie	367 760

23. SOCIÉTÉ ASSOCIÉ NON ENTIÈREMENT DÉTENUE (suite)

	11 décembre 2025
	$
Sommaire de l'état de la situation financière	
Actifs courants	1 497 075
Actifs non-courants	76 321
	1 573 396
Passifs courants	217 477
Passifs non-courants	-
Actifs net	1 355 919
Capitaux propres attribuables aux propriétaires	361 917
Participations ne donnant pas le contrôle	959 179
Ajustement de conversion de devises étrangères	34 823
	1 573 396

(1) Le 26 février 2025, la Société a émis 17 312 790 unités pour l'acquisition de 84 actions de Novacium.

Le résultat net attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle est passé de 80% à 71,6% à partir de la date des émissions des actions de HPQ.

Novacium est soumise à certaines clauses restrictives selon les ententes légales et contractuelles. L'approbation des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle est requise pour tout transfert d'actifs significatifs et autres décisions en lien avec les activités de la Société, tel que listé dans le pacte d'associés, dont la fusion, scission ou apport partiel d'actif ou l'approbation des conventions conclues entre la Société Novacium et ses dirigeants ou associés. La Société n'exerce plus son contrôle depuis le 11 décembre 2025 suite à la conversion de son action privilégiée en une action ordinaire.

24. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Société comprennent les principaux dirigeants et des sociétés détenues par un administrateur ou un dirigeant comme il est expliqué ci-dessous.

Sauf indication contraire, aucune des transactions ne comporte de caractéristiques ni conditions spéciales, et aucune garantie n'a été donnée ou reçue. Les soldes sont généralement réglés en espèces.

24. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

24.1 Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société sont les membres du conseil d'administration et les dirigeants. La rémunération des principaux dirigeants comprend les montants suivants :

	Trimestre finissant le 30 septembre		Période finissant le 30 septembre	
	2026	2025	2026	2025
	$	$	$	$
Salaires et avantages sociaux	22 869	25 932	70 654	72 987
Salaires et avantages sociaux pour la recherche et développement [1]	-	187 662	-	729 423
Horaires de gestion [2]	93 750	93 750	281 250	281 250
Paiements fondés sur des actions	-	62 170	-	136 270
Rémunération des administrateurs	3 000	10 500	59 000	66 500
Charges au titre des avantages du personnel	119 619	380 014	410 904	1 286 430

(1) Payés aux associés du pacte d'associé de Novacium.
(2) Payés à une société détenue par un administrateur

Les comptes fournisseurs et autres créditeurs incluent un montant de 1 077 900 $ dû à une société détenue par un administrateur (1 043 006 $ au 31 décembre 2025).

Au 30 septembre 2026, le dû aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur totalise 1 325 506 $ (1 266 506 $ au 31 décembre 2025).

Le 29 janvier 2025, la Société a émis 1 083 333 unités pour une valeur de 260 908 $ pour des dépenses R&D.

Le 26 février 2025, la Société a émis 17 312 790 unités pour une valeur de 5 671 208 $ pour l'acquisition de 84 actions détenus par les co-actionnaires de Novacium.

Le 18 mars 2025, la Société a émis 1 254 545 unités pour une valeur de 275 000 $ pour des dépenses R&D.

Pour la période clos au 30 septembre 2026, la Société a payé à Novacium un montant de 1 329 287 $ en frais de licence et de consultation.

25. POLITIQUES ET PROCÉDÉS DE GESTION DU CAPITAL

Les objectifs de la Société en ce qui a trait à la gestion du capital sont d'assurer la capacité de la Société de poursuivre ses activités, d'augmenter la valeur des actifs de la Société et d'assurer un rendement aux actionnaires de la Société.

Ces objectifs seront atteints par le développement technologique liées à la transformation du quartz en matériaux de silicium.

La Société gère son capital sur la base de la valeur comptable des capitaux propres.

La Société n'est soumise à aucune exigence en matière de capital imposée de l'extérieur.

25. POLITIQUES ET PROCÉDÉS DE GESTION DU CAPITAL (suite)

La Société finance ses activités de développement technologique liées à la transformation du quartz en matériaux de silicium principalement en recherchant des capitaux supplémentaires au moyen soit de placements privés, soit de placements publics. Lorsque les conditions de financement ne sont pas optimales, la Société peut ralentir ses activités jusqu'à ce que les conditions de financement s'améliorent.

26. RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société est exposée à différents risques relativement aux instruments financiers. Les principaux types de risques sont le risque de marché, le risque de crédit, risque de taux d'intérêt, risque de change et le risque de liquidité.

Pour les besoins de trésorerie des filiales, la Société avance les fonds nécessaires pour leurs opérations.

La Société gère les risques en étroite collaboration avec le conseil d'administration. Les objectifs poursuivis visent à s'assurer des entrées de trésorerie à court et à moyen terme de la Société tout en réduisant l'exposition aux marchés de capitaux. La Société ne négocie pas activement d'actifs financiers à des fins spéculatives.

26.1 Risque de marché

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée sont décrits ci-après.

Le risque lié au cours des actions est défini comme l'incidence défavorable potentielle sur les résultats d'exploitation de la Société et sur la capacité d'obtenir du financement par actions, ou sur la capacité des détenteurs de titres convertibles (options et bons de souscription) d'exercer leurs titres, ce qui a une incidence sur le produit de ces exercices pour la Société, en raison des fluctuations des cours des actions individuelles ou des fluctuations générales du niveau du marché boursier. La Société surveille de près les mouvements d'actions individuels afin de déterminer les mesures appropriées à prendre par la Société.

Le risque lié aux prix des produits de base est défini comme l'incidence négative potentielle sur les résultats futurs de la Société en ce qui concerne la fluctuation des prix de la matière première. La Société est exposée au risque lié aux prix des produits de base, y compris l'exposition aux fluctuations des prix du marché du quartz et du graphite. La Société est exposée à l'autre risque de prix.

Sensibilité à l'autre risque de prix

La Société est exposée aux fluctuations des prix de marché de ses titres négociables d'une société cotée et du passif financier dérivé. Le risque maximal auquel sont exposés les titres négociables d'une société cotée et du passif financier dérivé est égal à leur juste valeur.

Si le cours publié des titres négociables de sociétés cotées avait varié de ± 15 % au 30 septembre 2026 (± 15 % au 31 décembre 2025), une augmentation ou diminution de leur valeur serait de 7 650 $ (10 200 $ au 31 décembre 2025) sur le résultat net et les capitaux propres.

26.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une autre partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et, de ce fait, amène la Société à subir une perte financière.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est limitée à la valeur comptable de la trésorerie pour un montant de 267 579 $ au 30 septembre 2026 (555 740 $ au 31 décembre 2025).

26. RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

26.2 Risque de crédit (suite)

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit correspond à la valeur comptable de ses actifs financiers assujettis au risque de crédit. À la suite de la perte de contrôle de HPQ Silice Polvere Inc. le 23 septembre 2026, la créance de 5 078 736 $ détenue envers cette dernière est devenue un actif financier distinct assujetti aux exigences de dépréciation d'IFRS 9. Une perte de crédit attendue correspondant à la totalité de cette créance a été comptabilisée au cours de la période.

Le risque de crédit de la trésorerie est considéré comme négligeable, puisque la contrepartie est une banque réputée dont la notation externe de crédit est excellente.

Les redevances à payer par la Société sont dues à une société dont la Société est dépendante économiquement.

26.3 Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt en raison de la fluctuation des taux d'intérêt. L'exposition de la Société aux taux d'intérêt variables se limite à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie.

26.4 Risque de change

Le risque de change est le risque de fluctuation des profits ou des pertes résultant des fluctuations des taux de change et du degré de volatilité de ces taux.

26.5 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers, qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement sous la forme de financements privés et publics suffisants.

Au cours de l'exercice, la Société a financé ses besoins en fonds de roulement, ses acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles au moyen de financements privés et d'émissions d'actions.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles des passifs financiers de la Société :

	30 septembre 2026	31 décembre 2025
	$	$
Moins d'un an		
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	1 515 027	1 362 188
Dettes à un sous-traitant	263 560	431 860
Obligation locative	13 065	12 873
Redevance à payer RRQ Purevap™	250 000	250 000
Frais de licence et de consultation	1 895 400	-
Total	3 937 052	2 056 921

26. RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

26.5 Risque de liquidité (suite)

Entre un an et 5 ans		
Obligation locative	14 394	16 608
Frais de licence et de consultation	3 790 800	-
	3 805 194	16 608

La Société considère les flux de trésorerie qu'elle prévoit tirer des actifs financiers dans son évaluation et dans sa gestion du risque de liquidité, en particulier la trésorerie.

27. ÉVENTUALITÉS ET ENGAGEMENTS

La Société a versé, dans le cadre des phases avancées de développement technologique, une somme mensuelle de 80 000 € jusqu'au 31 décembre 2025. Cette somme est complètement éliminée dans les états financiers consolidés de la Société avec 71,6% d'actionnaires minoritaires jusqu'au 11 décembre 2025 suite à la perte de contrôle (Note 22).

Le 11 décembre 2025, la Société a conclu une entente d'une durée de 4 ans rétroactivement au 1 juillet 2025 avec Novacium sur les licences des brevets pour l'Amérique du Nord et de consulting avec Novacium. En cas de retard de paiement avant la fin du mois, suspension de toutes les licences au Mexique, avant la fin du deuxième mois suspension des licences au État Unis et avant la fin du troisième mois suspension des licences au Canada. Au terme de cette entente se terminant le 30 juin 2029, les contrats de licence deviendront définitifs et gratuits.

En vertu de cet accord, les montants mensuels d'engagements contractuels sont les suivants :

	€
2026	90 000
2027	100 000
2028	110 000
Jusqu'au 30 juin 2029	120 000

Le 18 juillet 2025, la Société a reçu d'un groupe allemand une mise en demeure réclamant 29 000 € et des actions pour une valeur de 180 000 €. La société ne reconnait pas cette réclamation qui est totalement est sans fondement. Dans toutes éventualités, la société considère disposer de solides motifs et arguments pour en contester la validité.

28. ÉVÈNEMENT SUBSÉQUENT

Le 2 novembre 2026, la Société a procédé à un règlement d'une dette fournisseur de 47 755 $ par l'émission de 367 500 actions ordinaire.